



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 29 septembre 2025**

### **ORDRE DU JOUR PROJET**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ouverture

CA      Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs

Ouverture de la séance.

**10.02**      Ordre du jour

CA      Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

**10.03**      Questions

CA      Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs

Période de questions du public.

**10.04**      Autre sujet

CA      Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Maurice Kaigle suite à son décès.

**10.05** Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens\_greff et services administratifs*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2025, à 19 h.

**10.06** Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459057

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 3 septembre 2025.

## 12 – Orientation

**12.01** Énoncé de politique

CA *Direction des relations avec les citoyens\_greff et services administratifs* - 1254215001

Adopter la politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle.

**12.02** Énoncé de politique

CA *Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social* - 1259154001

Adopter la Politique montréalaise du loisir public.

**12.03** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459058

Adopter la planification détaillée du secteur Newman.

## 15 – Déclaration / Proclamation

**15.01** Déclaration

CA *Direction des relations avec les citoyens\_greff et services administratifs* - 1252484026

Déclaration soulignant la Journée internationale des personnes ainées qui sera célébrée le 1<sup>er</sup> octobre 2025 sous le thème "Aînés, piliers de nos communautés".

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01**      Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA      Direction des travaux publics - 1257151034

Octroyer un contrat à Eurovia Québec construction inc, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 619 240,06 \$, taxes incluses, (contrat : 8 373 563,38 \$ + Contingences 830 451,12 \$, + incidences 415 225,56 \$) - Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 871652.

**20.02**      Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA      Direction des travaux publics - 1255748002

Octroyer les contrats de location de trois (3) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30 avril 2026 aux entreprises suivantes ; 9213-4675 QUEBEC Inc. au montant de 79 042,15 \$, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. au montant de 85 052,76 \$, taxes incluses et Groupe Thermo-Lite au montant de 178 484,32 \$, taxes incluses. - Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-21152.

**20.03**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social – 1258749004

Se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone et adopter l'addenda à l'entente.

**20.04**      Entente

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1259156003

Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 550 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2025 au 12 juin 2026.

**20.05**      Subvention - Contribution financière

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1258891014

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 750 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands, pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands réalisée au parc Dalmany le samedi 27 septembre 2025.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1251526009

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert-bénéfice de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2025.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1255480014

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Table de concertation des aînés de LaSalle pour le « Forum Mieux agir pour le bien-être des aînés de LaSalle » se tenant le 29 octobre 2025 à la bibliothèque L'Octogone.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484024

Accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée « Cérémonie des toges » du 16 octobre 2025.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1254629006

Accorder une contribution financière totalisant 4 400 \$ à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 20 et 21 septembre 2025 à la bibliothèque L'Octogone et au parc Félix-Leclerc. Entrer dans l'autorisation de la présence d'un camion de nourriture de rue au parc Félix-Leclerc dans le cadre du festival.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1251526008

Octroyer un soutien financier total de 5 244,79 \$ à 5 organismes reconnus associés de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'automne 2025.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1259309010

Accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations de l'arrondissement de LaSalle et de leurs environs, au montant de 21 250 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025, dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM). Approuver le projet de convention à cet effet.

**20.12** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459056

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel à projets LaSalle Vert Demain. Approuver les deux projets de convention à cet effet.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1258891012

Autoriser la tenue de feux d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de la Fête de l'Halloween le 31 octobre 2025 et la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7<sup>e</sup> Avenue.

**30.02** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1257817022

Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels et boissons alcoolisées, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 23 au 26 octobre 2025, lors du tournoi de basketball « Leaders of the Pack » au Centre récréatif et communautaire de LaSalle et à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées.

**30.03** Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1254629005

Autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue Serge entre la rue Anita et la rue Moreau le 4 octobre 2025.

**30.04** Reddition de comptesCA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1253035012

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 16 septembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2025.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - AdoptionCA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1258071001

Adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**40.02** Règlement - Autre sujetCA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459063

Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 1594, rue Rancourt, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**40.03** Règlement - Autre sujetCA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459064

Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 489, rue Dawn par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**40.04** Règlement - Autre sujetCA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459065

Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 8241, rue Mongeau, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**40.05** Urbanisme - Autre sujetCA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459061

Obliger le nettoyage du terrain sis au 9556, rue Jean-Milot, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**40.06** Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459062

Obliger la tonte des herbes hautes sur le lot désigné au cadastre du Québec par le numéro 1 449 704, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**40.07** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459059

Approuver une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 6797, boulevard Newman (lot 2 483 190) afin d'autoriser un affichage dérogatoire.

**40.08** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459060

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt, tel qu'énumérée à l'annexe F, située sur une façade donnant sur la voie publique adjacente au terrain, soit la marquise du bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1255479003

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 36**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

**Dossier # : 1255459057**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 3 septembre 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 3 septembre 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-17 17:19**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459057**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 3 septembre 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 septembre 2025

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kimyou HO  
agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-16

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 12.01

2025/09/29

19:00



**Dossier # : 1254215001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adoption de la politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter la Politique relative à l'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-17 16:18

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1254215001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle dispose d'un réseau de panneaux numériques installés à des endroits stratégiques sur son territoire. Leur objectif principal est de diffuser des informations sur les activités municipales et les services offerts à la population.

Dans le but de soutenir la vie communautaire et associative, l'arrondissement permet aussi l'affichage gratuit de messages d'intérêt public. Cette opportunité est offerte aux organismes à but non lucratif reconnus ou non par l'arrondissement, aux organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada, ainsi qu'aux institutions publiques et parapubliques. Ces organisations doivent offrir des services directs aux résidents de LaSalle. Grâce à ce réseau, LaSalle favorise une communication ouverte et inclusive, au bénéfice de toute sa communauté.

L'affichage sur les panneaux numériques de l'arrondissement est principalement réservé aux messages officiels émis par :

- L'arrondissement de LaSalle
- La Ville de Montréal
- Le Service de police de la Ville de Montréal
- Le Service de sécurité incendie de Montréal

Ces communications municipales ont priorité sur tous les autres types de messages.

Cependant, pour encourager la vie communautaire, l'arrondissement permet aussi à certains organismes de soumettre des demandes d'affichage :

- Organismes reconnus par la direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (CSLDS), selon la Politique de reconnaissance des OBNL de LaSalle
- Organismes non reconnus mais actifs dans la communauté
- Organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada

Institutions publiques et parapubliques, comme :

- Le Cégep André-Laurendeau
- Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

- La Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
- PME MTL Grand Sud-Ouest

Ces organismes doivent démontrer que leurs activités contribuent directement au bien-être des citoyens de LaSalle.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel : 1192365022

### **DESCRIPTION**

Cette politique vise à clarifier le processus à suivre pour soumettre une demande d'affichage sur les panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle ainsi que permettre à l'ensemble des organismes de profiter du service d'affichage sur les panneaux numériques.

Ces panneaux sont situés à des intersections stratégiques du territoire, soit :

- Boulevard Newman et avenue Dollard
- Boulevard De La Vérendrye et avenue Dollard
- Boulevard De La Vérendrye et rue Ducas
- Boulevard Champlain et rue Gagné(*2 faces d'affichage*)
- Avenue Dollard et rue St-Patrick
- 90e Avenue et boulevard Newman
- Boulevard Champlain et rue Centrale

Ces emplacements permettent une visibilité optimale pour les messages diffusés, qu'ils soient municipaux ou communautaires.

Les ajustements apportés à la politique d'affichage adoptée en 2019 visent à :

- Permettre à tous les OBNL et organismes de bienfaisance établis sur le territoire laSallois, dont les activités contribuent de manière significative au bien-être de la population, de faire connaître leurs services et événements à un public plus large.
- Offrir aux citoyen(ne)s de LaSalle une information plus complète sur les services et activités qui sont offerts sur le territoire ainsi que sur les campagnes de levée de fonds organisées dans leur arrondissement

### **JUSTIFICATION**

L'adoption d'une Politique d'affichage est nécessaire pour encadrer l'usage du réseau de panneaux d'affichage numérique de l'arrondissement de LaSalle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **MONTRÉAL 2030**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les organismes reconnus de l'arrondissement pourront désormais afficher leurs messages sur

les panneaux numériques de l'arrondissement en suivant un processus clairement défini dans la politique.

Toute demande devra respecter les étapes suivantes :

Pour les organismes reconnus par l'arrondissement, dépôt d'une demande par l'entremise du formulaire prévu à cet effet.

Pour les autres organismes et institutions, envoi d'une demande par courriel à la direction RCGSA.

Une évaluation de la demande par la direction RCGSA sera effectuée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Après approbation de la Politique d'affichage par le conseil d'arrondissement, chaque organisme reconnu recevra une copie de la politique. Cette politique sera également affichée sur le site de l'arrondissement de LaSalle.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Iwona GRZES  
Adjointe de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-15

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement





**Dossier # : 1259154001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations\_des sports et des loisirs

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Charte montréalaise des droits et responsabilités :** Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

**Projet :** -

**Objet :** Adopter la Politique montréalaise du loisir public.

D'adopter la Politique montréalaise du loisir public.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-16 17:04

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259154001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la Politique montréalaise du loisir public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Montréal, ville inclusive, résiliente et où il fait bon vivre, souhaite se doter de sa toute première Politique montréalaise du loisir public (ci-après dénommée Politique). En adéquation avec les orientations de Montréal 2030 et suivant l'approche ADS+, cette nouvelle Politique permettra d'assurer une offre de services en loisir qui soit de qualité, équitable, inclusive, accessible et adaptée aux besoins de la population montréalaise, et ce, dans l'ensemble des arrondissements.

La Politique s'inscrit dans une démarche amorcée depuis quelques années avec les élu·es, les organismes partenaires et le personnel professionnel de la Ville au cours de laquelle ont été fixés les paramètres et a été posé un diagnostic qui la justifient et l'orientent.

- En 2019, la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a réalisé le Diagnostic du loisir à Montréal s'appuyant sur une démarche de concertation ainsi qu'une consultation publique. La Commission a soumis 27 recommandations. Notamment, la Commission recommandait à l'Administration de :
  - Développer et affirmer une vision montréalaise du loisir public;
  - Mieux soutenir les arrondissements dans leur rôle de maître d'œuvre de l'offre de loisir public à Montréal;
  - Mieux soutenir les organismes de loisir dans leur rôle de partenaires dans la planification et la réalisation de l'offre de service;
  - Reconnaître l'importance du loisir pour toutes et tous.
- En 2021, le conseil municipal, dans une déclaration, s'engageait à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les actrices et acteurs du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir.
- En 2024, la Direction générale de la Ville confiait à la Table des directions

- culture, sport, loisir et développement social des arrondissements le mandat d'élaborer la Politique en collaboration avec le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports, le Service de la concertation des arrondissements, le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle et le Service de la culture, en concertation avec les partenaires associatifs en loisir. Elle spécifiait que la Politique devrait intégrer l'approche des quartiers inclusifs et résilients (QIR).
- Depuis lors, la Table des directions culture, sport, loisir et développement social des arrondissements a formé un comité aviseur qui, avec la collaboration d'un groupe de réalisation, a élaboré cette Politique. Les principales étapes de la démarche réalisée de 2024 à 2025 sont :
    - Étude des résultats des travaux de la Commission dans le cadre du Diagnostic;
    - Sondage auprès des professionnels municipaux en loisir;
    - Ateliers de réflexion collective;
    - Revue des politiques et plans montréalais;
    - Consultation d'avis émis par des groupes d'intérêt, dont l'avis du Conseil interculturel de Montréal *Pour un accès juste et diversifié aux loisirs publics pour les personnes immigrantes et/ou racisées montréalaises* ;
    - Revue de littérature et parangonnage (benchmarking);
    - Entrevues auprès de parties prenantes visant à obtenir des avis précis pour éclairer les orientations.

Ainsi, la Charte montréalaise des droits et responsabilités et le plan stratégique Vision Montréal 2030 ont fourni la toile de fond sur laquelle s'appuie la Politique, s'inscrivant dans la perspective d'ensemble montréalaise.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM25 1019 – 25 août 2025 – Adopter la Politique montréalaise du loisir public / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici octobre 2025 (1256418003)

CM21 0840 - 23 août 2021 - Déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal.

CM19 1067- 22 octobre 2019 - Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Diagnostic du loisir public montréalais ».

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter la première Politique montréalaise du loisir public.

### **Synthèse de la Politique :**

#### Vision montréalaise du loisir public

Basée sur les besoins de la population où l'expérience de loisir apporte des bénéfices sociaux, physiques et culturels;

Les espaces de loisir, fréquentés comme tiers-lieux, constituent des leviers d'action.

#### Valeurs

Qualité de l'expérience, accessibilité, diversité, sécurité et écoresponsabilité.

#### Principes directeurs

Arrondissements chefs d'orchestre et pilotes de réseau;

Adaptation continue de l'offre aux enjeux de la société montréalaise; Innovation,

mobilisation des acteurs en loisir;

Déploiement des services en accord avec les orientations de Montréal 2030.

#### Orientations

Vision claire et partagée du loisir expérience;

Offre de loisir fondée sur la population et le bien commun; Renforcement du réseau de partenaires;

Synergie, coopération et représentation des arrondissements.

Stratégie novatrice de mise en œuvre des 4 orientations, 7 chantiers devront être entrepris afin d'atteindre les visées de la Politique :

Amélioration de la qualité de vie par l'optimisation de l'offre de loisir; Adaptation des infrastructures;

Inclusion et innovation;

Promotion et marketing du loisir public; Consolidation des camps de jour; Soutien au réseau de partenaires;

Renforcement de la coopération interarrondissement.

#### Parties prenantes

19 arrondissements

6 services centraux (Culture, Sports, SDIS, SCA, Communications corporatives, BTER)

Partenaires institutionnels et régionaux (SLIM, Altergo, FQCCL)

#### Gouvernance et mise en œuvre

La mise en œuvre de la Politique requiert la participation des 19 arrondissements, de plusieurs services centraux ainsi que la collaboration de nombreux acteurs associatifs et institutionnels.

La Direction des sports du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des sports assurera une coordination générale de la mise en œuvre de la Politique, au sein d'une structure innovante de gouvernance partagée.

## **JUSTIFICATION**

Une Politique montréalaise du loisir public pour :

- Innover en matière de loisir pour améliorer l'expérience citoyenne et tenir compte des changements dans le champ et les pratiques du loisir;
- Se doter d'une politique : volonté politique, administrative et du milieu;
- Reconnaître la valeur du loisir et l'intégrer aux priorités municipales, le loisir est le seul champ de service public municipal qui n'a pas de politique;
- Orienter les actions municipales en loisir, point de convergence entre la culture, les sports, le développement social et les infrastructures municipales;
- Fournir un cadre de référence aux arrondissements dans l'élaboration de leur propre plan d'action en fonction de leur population et enjeux locaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse figure en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une population :

- Mieux informée;
- Qui bénéficie d'une expérience citoyenne positive tout au long de son parcours;
- Qui profite d'une offre de service équitable, peu importe son lieu de résidence.

Des processus qui :

- Placent la population au cœur de la planification de l'offre en loisir, par une connaissance accrue de sa composition, ses besoins et ses parcours;
- Assurent la qualité et les bienfaits de l'expérience loisir;
- Intègrent les tiers-lieux dans les infrastructures, les espaces et les programmes;
- Optimisent l'usage des installations;
- Intègrent le loisir dans l'approche QIR;
- Développent et partage l'expertise;
- Facilitent le travail en réseau de partenaires et d'associations d'acteurs autonomes;
- Optimisent les investissements et contributions de la Ville;
- Encouragent des projets novateurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Coordonnées par les instances centrales.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en œuvre de la Politique dès l'automne 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**Pierre-Maxime CÔTÉ**  
Chef de division sports, loisirs et gestion des  
installations

**ENDOSSE PAR**

Le : 2025-09-16

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

**Dossier # : 1255459058**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter la planification détaillée du secteur Newman.

D'adopter la planification détaillée du secteur Newman.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 12:15

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la planification détaillée du secteur Newman.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le boulevard Newman joue un rôle structurant pour la mobilité et le développement économique à LaSalle. Face à une pression immobilière croissante et à des opportunités de requalification en phase avec l'accélération de la transition écologique, l'arrondissement actualise sa vision d'aménagement du secteur. Ainsi, en août 2023 la firme Lemay a été mandatée pour réaliser la planification détaillée du boulevard Newman. Une planification détaillée est un outil qui permet d'orienter harmonieusement le devenir d'un secteur dans un contexte de parties prenantes multiples et d'enjeux urbanistiques complexes.

Plus précisément les objectifs du mandat étaient les suivants :

- Élaborer une vision concertée afin de créer un projet urbain durable, résilient, convivial, structurant et novateur;
- Créer différents milieux de vie complets (c'est-à-dire, un milieu où il est possible d'effectuer la majorité de ses activités quotidiennes);
- Planifier le réaménagement du boulevard Newman en intégrant un transport structurant et en considérant tous les enjeux de mobilité;
- Élaborer une stratégie cohérente d'aménagement des parcs et espaces publics qui répondent aux besoins anticipés pour l'ensemble du territoire visé;
- Élaborer une stratégie cohérente pour l'aménagement d'équipements publics et leur intégration à l'ensemble du boulevard.

La planification détaillée propose une transformation ambitieuse et cohérente, visant à améliorer la qualité de vie des LaSallois(es) tout en répondant aux enjeux urbains contemporains. Elle servira de base pour les ajustements réglementaires et les décisions futures en matière d'aménagement dans le secteur du boulevard Newman.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La planification détaillée s'appuie d'une part sur le portrait diagnostic de la situation actuelle et sur une vaste démarche de consultation portant sur la vision, les orientations d'aménagement et les scénarios d'aménagement. Il ressort de cette démarche que les enjeux de sécurité et convivialité, de verdissement et de déplacement sont au cœur des préoccupations dans un contexte où le boulevard Newman, vaste îlot de chaleur, est un

endroit où se concentre l'augmentation de la population de l'arrondissement. Suivant ces constats, la vision d'aménagement suivante a été élaborée :

*« Le secteur Newman deviendra un quartier dynamique et durable, offrant des espaces verts, des logements variés, et des services de proximité. L'objectif étant de créer des milieux de vie inclusifs, où la connectivité, la qualité de vie, et les stratégies durables sont au cœur de son développement. »*

Pour décliner cette vision, un concept d'organisation de l'espace a été élaboré. Ce dernier vise plus précisément à structurer les quatre orientations générales suivantes :

- a. Restructuration, revitalisation et identité;
- b. Convivialité, résilience et inclusivité;
- c. Mobilité active et collective;
- d. Consolidation des milieux de vie.

La planification détaillée vise également à définir les paramètres de redéveloppement (ou balises d'aménagement) du secteur. Rappelons qu'à cette fin deux scénarios préliminaires d'aménagement ont été soumis à la consultation citoyenne. Chacun des scénarios avait permis de tester auprès des diverses parties prenantes les préférences en termes d'aménagement. Finalement, le scénario retenu est un hybride qui table sur les éléments les plus appréciés de chaque scénario. Les principaux éléments à retenir issus de la planification détaillée sont les suivants :

- Respect des paramètres issus des documents de planification (Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et Plan métropolitain d'aménagement et de développement);
- Nombre d'étages variant entre 4 et 16 étages (modulation);
- Mixité des usages (rez-de-chaussée commercial) pour dynamiser le secteur;
- Implantation de placettes et animation commerciale;
- Verdissement accru (cible d'espaces verts privés et publics fixée à 40 %) ;
- Un lot ciblé pour planter une école;
- Identification claire d'un corridor de transport collectif structurant;
- Sécurisation et amélioration des modes de transport actifs;
- Aménagement de pôles intermodaux aux carrefours clés.

Ce rapport marque l'aboutissement d'une démarche rigoureuse, mais aussi le début d'une nouvelle phase : celle de la mise en œuvre.

## JUSTIFICATION

La planification détaillée rejoint les objectifs stratégiques de l'arrondissement. Elle permet de mettre en œuvre la majorité des orientations du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, soit :

2. Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère;
3. Une communauté solidaire, équitable et inclusive;
4. Une mobilité active et structurante;
5. Une transition écologique pour un avenir vert et résilient.

Considérant :

- que le boulevard Newman joue un rôle structurant dans la mobilité et le développement économique de l'arrondissement de LaSalle;
- que le secteur présente un fort potentiel de redéveloppement, notamment en raison de la présence de terrains sous-utilisés et de projets immobiliers en cours;
- que la planification détaillée du secteur Newman propose une vision cohérente, durable et inclusive, fondée sur un diagnostic rigoureux et une démarche de concertation. Cette planification permet d'encadrer les interventions futures en matière d'aménagement, de

mobilité, de verdissement, de logement et d'équipements collectifs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La convention entre l'arrondissement et la Fédération canadienne des municipalités, à titre de fiduciaire du Fonds municipal vert, a été signée. La somme de 71 720 \$ sera perçue sur une facture totale de 238 124 \$ taxes incluses.

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un échéancier de deux ans est proposé pour la réalisation des ajustements règlementaires, de manière à s'inscrire dans la démarche de l'adoption des règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE

**ENDOSSÉ PAR**

Marc CHENOUDA

Le : 2025-09-18

Conseillère en aménagement

Chef de division urbanisme



**Dossier # : 1252484026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déclaration soulignant la Journée internationale des personnes aînées qui sera célébrée le 1er octobre 2025 sous le thème "Aînés, piliers de nos communautés".

**CONSIDÉRANT QUE** le 1er octobre est reconnu comme la Journée internationale et nationale des aînés, une occasion privilégiée de rendre hommage à celles et ceux qui ont façonné notre société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème de cette année, « *Aînés, piliers de nos communautés* » , souligne à la fois l'ancrage historique, culturel et traditionnel des personnes aînées, ainsi que leur rôle essentiel et actif dans la vie collective ;

**CONSIDÉRANT QUE** les aînés contribuent chaque jour, par leur expérience, leur savoir, leur engagement et leur bienveillance, à enrichir nos familles, nos quartiers et notre société ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée représente une occasion pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de démontrer respect, gratitude et reconnaissance à l'égard des aînés qui nous entourent, et ce, qu'il s'agisse d'un parent, d'un ami, d'un voisin ou d'un collègue ;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe mille et une façons simples de témoigner de cette reconnaissance : un mot de remerciement, un appel, une visite, une promenade partagée, ou encore un geste concret d'entraide et de solidarité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrondissement de LaSalle bénéficie d'une communauté aînée dynamique, active et impliquée dans de multiples domaines comme la vie associative, culturelle, sociale, sportive ou communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux organismes laSallois, dont le Centre du Vieux-Moulin et les clubs d'âge d'or, œuvrent auprès des personnes aînées et contribuent chaque jour à briser l'isolement, à favoriser la participation citoyenne et à enrichir la vie collective ;

**CONSIDÉRANT QUE** les aînés de LaSalle transmettent aux générations futures des valeurs de solidarité, de résilience et d'ouverture qui renforcent le tissu social et le sentiment d'appartenance à notre collectivité ;

Il est résolu

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle souligne officiellement la Journée nationale des aînés, le 1er octobre 2025, et réaffirme son engagement à reconnaître, valoriser et soutenir les personnes aînées de LaSalle, véritables piliers de notre communauté.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-26 06:05

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1252484026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déclaration soulignant la Journée internationale des personnes aînées qui sera célébrée le 1er octobre 2025 sous le thème "Aînés, piliers de nos communautés".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Journée internationale des personnes aînées sera célébrée le 1er octobre 2025 sous le thème "Aînés, piliers de nos communautés".

Cette journée est un événement annuel visant à sensibiliser le public aux enjeux liés au vieillissement et à la place des seniors dans la société. Elle met en lumière les défis auxquels sont confrontées les personnes âgées, notamment en matière de santé, d'inclusion sociale et de respect de leurs droits. Cette journée est également l'occasion de promouvoir des actions en faveur du bien-être et de l'autonomie des aînées à travers le monde.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Cette journée est un événement annuel visant à sensibiliser le public aux enjeux liés au vieillissement et à la place des seniors dans la société.

Elle vise également à encourager les États et les organisations à adopter des politiques et des initiatives en faveur du bien-être des seniors. Parmi les axes prioritaires figurent l'accès aux soins de santé, la lutte contre l'isolement social, la valorisation du rôle des personnes âgées dans la société et la protection de leurs droits.

**JUSTIFICATION**

L'appui de la Journée internationale des personnes aînées répond à la mission du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement LaSalle - Orientation stratégique 3. Une communauté solidaire, équitable et inclusive - axe d'intervention 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population et axe 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-19

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1257151034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Eurovia Québec construction Inc, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 393 962,92 \$, taxes incluses (contrat : 8 373 563,39 \$ + Contingences 680 266,37\$ , incidences 340 133,18 \$) - Appel d'offres public 871652 - Contrat E.A.25-1954

D'octroyer un contrat à Eurovia Québec construction Inc, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 393 962,92 \$, taxes incluses (contrat : 8 373 563,39 \$ + Contingences 680 266,37\$ , incidences 340 133,18 \$) - Appel d'offres public 871652 - Contrat E.A.25-1954

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 09:23**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257151034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Eurovia Québec construction Inc, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 393 962,92 \$, taxes incluses (contrat : 8 373 563,39 \$ + Contingences 680 266,37\$ , incidences 340 133,18 \$) - Appel d'offres public 871652 - Contrat E.A.25-1954

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle souhaite poursuivre son programme de réfection du réseau routier local afin de maintenir le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Ce programme vise à améliorer le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, ainsi que l'efficacité des déplacements.

Le projet présenté dans ce dossier a été initié à la suite des différentes analyses d'infrastructures réalisées par les services de l'arrondissement et par la Direction de la gestion des actifs (DGA). Ces analyses, portant sur les infrastructures de la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain, ont conclu à la nécessité d'entreprendre des travaux de reconstruction de la chaussée. Elles recommandent également le remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire en fonte grise, d'un diamètre de 150 mm, installée en 1944. Cette conduite, ayant atteint 90 % de sa durée de vie utile, ne peut supporter les interventions requises pour la réfection de la chaussée.

Le remplacement des infrastructures souterraines permettra ainsi de procéder à la reconstruction complète de la chaussée sans craindre d'avoir à rouvrir la rue à court terme pour des réparations ou des remplacements de services. Cela renforce l'importance d'intervenir sur les infrastructures souterraines avant d'entreprendre les travaux de surface.

Les travaux comprendront aussi le remplacement des entrées de service privées en plomb ou en acier galvanisé, lorsqu'elles sont ou ont été en contact avec du plomb du côté privé, conformément aux exigences du règlement 20-030. Il conviendra également de prendre en charge les branchements d'égout du côté public endommagés, situés dans les mêmes tranchées que les entrées de service d'eau.

Le projet prévoit également une reconfiguration géométrique de l'intersection formée par la 6e Avenue, la rue George et le boulevard Champlain, dans le but d'optimiser les conditions de sécurité pour les usagers vulnérables. La nouvelle configuration vise à réduire les longueurs de traversée piétonnière et à améliorer les champs de visibilité aux abords de l'intersection.

Cet aménagement comprendra le déplacement de la borne de recharge pour véhicules

électriques, adaptée au nouvel aménagement, ainsi que l'installation d'une nouvelle station électrique BIXI.

Un espace de verdissement sera également intégré au projet, dans le but de :

- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur urbains ;
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie ;
- Réduire les épisodes de surverses dans les réseaux d'égouts unitaires ;
- Respecter les engagements de la Ville en matière de transition écologique et de résilience face aux changements climatiques.

Le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) a accordé un financement complémentaire à celui investi par l'arrondissement pour les travaux de voirie. De son côté, la Direction de la gestion des actifs (DGA) a également contribué financièrement à la reconstruction de la conduite d'aqueduc à LaSalle ainsi qu'à la réalisation des saillies drainantes. Enfin, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a financé l'installation d'une nouvelle station BIXI.

Les détails de financements des travaux sont assumés par la DGA, le SIRR et le SUM sont définis dans l'aspect financier ci-dessous.

Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2026.

Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchement d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au Règlement 20-030.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 20 0098 - 3 mars 2025 - 1257151006** - D'octroyer un contrat à EMS Infrastructure Inc pour des Services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux, pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie dans la 6<sup>e</sup> Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 409 890 \$ (contrat : 341 574,63\$ + contingences : 68 314,93\$), taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 847346 – Contrat S.P 24-1954.1.

**CA25 20 0284 - 10 février 2025 - 1257151001** - Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

**CM25 0061 - 20 janvier 2025 - 1248126003** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire, la structure de chaussée, les bordures, les trottoirs, sur la 6<sup>e</sup> avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain. Le déplacement d'une borne de recharge pour les voitures électriques et l'installation d'une nouvelle station électrique BIXI au niveau de l'aménagement de l'intersection 6<sup>e</sup> avenue, rue George et boulevard Champlain.

Les travaux prévus comprennent :

- Enlèvement du pavage existant;
- Remplacement de 1050 mètres d'aqueduc secondaire en fonte grise en diamètre 200 mm sur 725 mètres, 250 mm sur 20 mètres et 150 mm sur 55 mètres;
- Le remplacement d'environ 31 entrées de service en plomb (côté privé);
- La reconstruction de la chaussée ( $\pm$  10 062 mètres carrés);
- La construction de saillies drainantes;
- La reconstruction complète des trottoirs monolithique ( $\pm$  3 185 mètres carrés) ;
- Remplacement des puisards et des regards;
- Le remplacement des branchements d'eau en plomb, les parties privées;
- Le déplacement d'une borne de recharge des voitures électrique;
- La construction d'une station électrifiée pour vélo à assistance électrique en libre-service (BIXI).

## JUSTIFICATION

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de l'ensemble de ces travaux. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des Travaux de reconstruction de la conduite secondaire d'aqueduc et réfection de la voirie sur la 6<sup>e</sup> avenue entre les boulevards LaSalle et boulevard Champlain.

Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 21 août 2025. Un délai de dix-neuf jour (19) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 septembre 2025 à 13h30. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Cinq (5) addenda ont été émis :

Addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût de l'addenda
Addenda 1	Modification au cahier des Charges/section 1 - Instruction aux soumissionnaires.	0.00\$
Addenda 2	Répondre aux questions techniques des soumissionnaires, ainsi que modifications apportées au DTNI-O, au formulaire de soumission et aux plans.	29 887,75 \$(Taxes incluses)
Addenda 2	Répondre aux questions techniques des soumissionnaires.	0.00\$
Addenda 3	Répondre aux questions techniques des soumissionnaires	0.00\$
Addenda 4	Répondre aux questions techniques des soumissionnaires	0.00\$
Addenda 5	Correction des unités de deux articles faisant références aux DTNI -4A dans le formulaire de soumission	0.00\$

Vingt (20) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et onze (11) ont déposé une soumission, soit 55 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée et le montant de l'octroi :

*Firme Soumissionnaires		Total (Incluant taxes)
1	Eurovia Québec Construction Inc.	8 373 563,39 \$
2	Les Entreprises Claude Chagnon Inc.	8 413 224,00 \$
3	Duroking Construction/9200-2088 Québec Inc.	8 572 429,07 \$
4	Les Entreprises Michaudville inc.	8 595 000,00 \$
5	Groupe Potvin	8 598 560,37 \$
6	Excavation E.S.M Inc.	8 689 315,42 \$
7	Charex Inc.	8 697 693,19 \$
8	Aliexcavation Inc.	8 787 140,22 \$
9	Roxboro Excavation Inc.	8 975 000,00 \$
10	Excavation Gricon(3286916Canada Inc.)	9 497 945,09 \$
11	Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada Inc.	10 377 346,40 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		7 202 390,42 \$
Coût moyen des soumissions		8 869 837,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		413 576,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		24%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		1 171 172,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		16 %
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$)		39 660,61 \$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)		0.5 %

\* Il est à noter que les prix déposés ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les trois(3) soumissions les plus basses ont été analysés.

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de 16%. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues.

Le présent contrat est visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). La firme Eurovia Québec Construction Inc, a joint à sa soumission son attestation de l'autorité des Marché Publics (AMP) valide et sa demande de renouvellement dans les 90 jours précédent la date d'échéance de validité.

La firme Eurovia Québec Construction Inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des

entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

La firme Eurovia Québec Construction Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

La firme Eurovia Québec Construction Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

La firme Eurovia Québec Construction Inc. déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à La firme Eurovia Québec Construction Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est accordé au montant total de 9 393 962,92 \$, taxes incluses (Contrat: 8 373 563,39 \$ + Contingences 680 266,37 \$, incidences 340 133,18 \$), les frais d'incidence comprennent des frais de services professionnels pour surveillance arboriculture, le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale liée à la gestion des sols excavés incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols.

Ces dépenses seront assumées en partie par le Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR) (16%) et en partie par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (37 %), l'arrondissement de LaSalle (47%), DGA /IVD (1%) et le SUM (1%).

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu taxes incluses :

	Montant contrat	Contingences	Incidence	Montant Total	Répartition
SIRR	1 501 847,50 \$	- \$	- \$	1 501 847,50 \$	16%
DGA/EAU	2 857 518,24 \$	285 751,82 \$	153 083,27 \$	3 296 353,33 \$	35%
DGA/RESEP	204 147,22 \$	20 414,72 \$	- \$	224 561,94 \$	2%
Total DGA	3 061 665,46 \$	306 166,55 \$	153 083,27 \$	3 520 915,27 \$	37%
LSL	3 695 852,78 \$	369 585,28 \$	184 792,64 \$	4 250 230,70 \$	45%
DGA/IVD	69 052,20 \$	- \$	- \$	69 052,20 \$	1%
SUM /ÉLE	45 145,44 \$	4 514,54 \$	2 257,27 \$	51 917,26 \$	1%
TOTAL	8 373 563,38 \$	680 266,37 \$	340 133,18 \$	9 393 962,92 \$	100%

### Financement Portion DGA-Eau

La portion assumée par la Direction Gestion des Actifs est répartie comme suit :

	Avant taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	Total (D)	NET (D-B-0.5*C)
Total Contrat Conduites(18100)	2 485 338,76 \$	124 266,94 \$	247 912,54 \$	2 857 518,24 \$	2 609 295,03 \$
Contingences 10%	248 533,88 \$	12 426,69 \$	24 791,25 \$	285 751,82 \$	260 929,50 \$
Incidence ±5%	133 144,83 \$	6 657,24 \$	13 281,20 \$	153 083,27 \$	139 785,43 \$
Total dépenses	2 867 017,47 \$	143 350,87 \$	285 984,99 \$	3 296 353,33 \$	3 010 009,96 \$

Un montant maximal de 3 010 009,96 net de ristourne de taxes sera financé par la DGA, dans le cadre du programme SE-DGA (18100) Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (reconstruction), cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables. Soit un contrat total de 3 296 353,33 \$ taxes incluses incluant 285 751,82 \$ de contingences (10%) + 153 083,27 \$ d'incidences (±5%).

	Avant taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	Total (D)	NET (D-B-0.5*C)
ESP Privé	177 557,92 \$	8 877,90 \$	17 711,40 \$	204 147,22 \$	186 413,62 \$
Contingences 10%	17 755,79 \$	887,79 \$	1 771,14 \$	20 414,72 \$	18 641,36 \$
Incidence 0%	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total dépenses	195 313,71 \$	9 765,69 \$	19 482,54 \$	224 561,94 \$	205 054,98 \$

Un coût net de 205 054,98 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au *Règlement numéro 20-030*. Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au Règlement 20-030. L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée tout au long du projet.

Les plans finaux (TQC) devront être fournis par l'arrondissement en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DGD-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à la conformité des travaux.

### Financement Portion SIRR

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour la Direction de la gestion des infrastructures urbaines, est comme suit :

La portion assumée par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) soit un montant maximal de 1 501 847,50 \$ (taxes incluses), ou 1 371 386,95 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt n° 25-004-Aménagement rues sur réseau local CM25 0072. Cette dépense sera réalisée à 100 % en

2026 et prévue au PDI 2026-2034 de la ville centre dans le cadre du programme 55863 - Programme d'aménagement des rues local.

	Avant taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	Total (D)	NET(D-B-0.5*C)
Réfection de chaussée	820 214,81 \$	41 010,74 \$	81 816,43 \$	943 041,98 \$	861 123,02 \$
Réfection de trottoir	486 023,50 \$	24 301,18 \$	48 480,84 \$	558 805,52 \$	510 263,92 \$
Total SIRR	1 306 238,31 \$	65 311,92 \$	130 297,27 \$	1 501 847,50 \$	1 371 386,95 \$

#### Financement Portion LaSalle

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour l'arrondissement de LaSalle, est comme suit :

Un montant de 3 881 027,14 \$ \$ taxes nettes sera financé par le PDI Voirie de LaSalle. Soit un contrat total de 4 250 230,70\$ \$ taxes incluses incluant 369 585,28 \$ de contingences + 184 792,64 \$ d'incidences.

	Avant taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	Total (D)	NET (D-B-0.5*C)
Réfection de la chaussée	1 978 069,73 \$	98 903,49 \$	197 312,46 \$	2 274 285,67 \$	2 076 725,95 \$
Réfection de trottoir	1 172 117,79 \$	58 605,89 \$	116 918,75 \$	1 347 642,43 \$	1 230 577,17 \$
Travaux électrique	64 296,31 \$	3 214,82 \$	6 413,56 \$	73 924,68 \$	67 503,09 \$
Total Contrat	3 214 483,83 \$	160 724,19 \$	320 644,76 \$	3 695 852,78 \$	3 374 806,21 \$
Contingences	321 448,83 \$	16 072,42 \$	32 064,48 \$	369 585,28 \$	337 480,62 \$
Incidences	160 724,19 \$	8 036,21 \$	16 032,24 \$	184 792,64 \$	1 68 740,31 \$
Total dépenses LSL	3 696 656,40 \$	184 832,82 \$	368 741,48 \$	4 250 230,70 \$	3 881 027,14 \$

#### Subvention DGA/Infrastructure verte drainante

Un montant maximal de 63 053,86 \$ net de ristournes ou 69 052,20 \$ taxes incluses sera financé par la direction de la gestion des actifs du service de l'eau selon le règlement d'emprunt local N° 22-026 (Local), le tout conformément à l'entente de réalisation .

Le dossier a été validé avec le BTER pour l'utilisation du programme de subvention PEV pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques. Le numéro SIMON ouvert par le Service des finances est: 206379 et le numéro SP Investi est: 2518300028.

	Avant taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	Total (D)	NET (D-B-0.5*C)
Total financé IVD (18300)	60 058,45\$	3 002,92 \$	5 990,83 \$	69 052,20 \$	63 053,86 \$

#### Portion SUM/BIXI

#### **Installation d'une station BIXI**

Un montant maximal de 47 407,37 \$ net de ristournes sera financé par SUM pour des travaux d'aménagement civil pour l'installation d'une station BIXI au niveau de l'intersection 6<sup>e</sup> avenue/rue Champlain et boulevard Champlain dans le cadre du projet investissement 75110, Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public, financé par le RE 23-021 Électrification station de vélos BIXI CM23 0761.

Le coût total maximal de cette dépense de 51 917,26 \$ taxes incluses incluses avec des contingences (10%) de 4 514,54 \$ et des incidences (5%) 2 257,27 \$.

	Avant taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	Total (D)	NET (D-B-0.5*C)
Installation BIXI	39 265,44 \$	1963,27 \$	3 916,73 \$	45 145,44 \$	41 223,80 \$
Contingences 10%	3 926,54 \$	196,33 \$	391,67 \$	4 514,54 \$	4 122,38 \$
Incidence 5%	1 963,27 \$	98,16 \$	195,84 \$	2 257,27 \$	2 061,19 \$
Total SUM	45 155,26 \$	2 257,76 \$	4 504,24 \$	51 917,26 \$	47 407,37 \$

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026 aux projets suivants pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit :

Projet	2026	Ultérieur	Total
SE-DGA(18100) Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts(reconstruction)	3 215	0	3 215
Subvention au programme de la TECQ 24	-3 215	0	-3 215
SIRR - PAR Local (55863) -Programme d'aménagement des rues	1 371	0	1 371
75110 - Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	47	0	47
18300- Infrastructures vertes multifonctionnelles et résiliences aux changements climatiques.	63	0	63
PDI LaSalle	4 087	0	4 087
Total	8 784	0	8 784

## MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc;
- Encourager les déplacements actifs;
- Prévoyant des aménagements permettant une gestion naturelle des eaux pluviales.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées (séance visée : 29 septembre 2025);
- Début des travaux : mai 2026;
- Durée des travaux 150 jours.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Christophe PART, Service de l'eau

Nabila BEDJOU, Service de l'eau

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Mohamed GALLAA, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau

Lecture :

Stéphane BROSSAULT, 18 septembre 2025

Nabila BEDJOU, 17 septembre 2025

Christophe PART, 17 septembre 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souhila OTMANI  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-16

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division Soutien technique

**Dossier # : 1255748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer les contrats de location de trois (3) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 \$ taxes incluses pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 25-21152 : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 \$ taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 \$, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 \$, taxes incluses..

D'octroyer les contrats de location de trois tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 25-21152 : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 \$, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 \$, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 \$, taxes incluses; et  
D'entériner la résiliation du contrat de location horaire conclu avec l'entreprise B. Frégeau et fils inc., portant sur la mise à disposition de trois tracteurs-chargeurs avec opérateurs, selon les prix convenus toutes taxes incluses. Ce contrat avait pour objet la réalisation des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19940.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 12:17**Signataire :** Steve BARKLEY\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer les contrats de location de trois (3) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 \$ taxes incluses pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 25-21152 : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 ,\$ taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 \$, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 \$, taxes incluses..

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des opérations de déneigement, l'arrondissement de LaSalle doit utiliser des tracteurs-chargeurs et des niveleuses pour tasser la neige et procéder à l'enlèvement de la neige. Les besoins de l'arrondissement exigent 20 auto-niveleuses et 8 chargeurs articulés pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

À la suite du désistement de B. Frégeau et fils inc., sur 3 lots de l'appel d'offre 23-19940 pour la saison 2025-2026 (lots 24, 25 et 26), il y a un déficit de trois (3) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige pour assurer les opérations. Considérant l'urgence d'assurer le respect des besoins des citoyens de l'arrondissement en matière de déneigement, l'arrondissement a entamé les démarches pour trouver rapidement deux chargeurs afin de combler le besoin créé par cette situation (appel d'offre public 25-21152).

L'octroi de ces contrats est nécessaire afin de permettre la continuité des opérations de déneigement pour les prochaines saisons hivernales. L'arrondissement n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 20 0043 adoptée le 10 février 2025 : De prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940; et D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Frégeau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Frégeau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce

défaut contractuel.

CA25 20 0012 adoptée le 14 janvier 2025 : D'accorder les contrats dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20790 à Terrassement deux étoiles Itée au prix de sa soumission, soit au montant de 145 751,51 \$ \$ taxes incluses, et à C.M.S Entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 150 066,52 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA23 20 0312 adoptée le 5 septembre 2023 : D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs-chageurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940

CA23 20 0210 adoptée le 5 juin 2023 : Autoriser une dépense additionnelle de 44 009,45\$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383.805,17\$ à 1 581 807,49 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

CA22 20 0391 adoptée le 7 novembre 2022 : Autoriser une dépense totale de 1 383 805,17 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chageurs et de seize (16) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Niveleuse A.M.F. Inc. de 151 767,00\$, Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 178 206,08 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 481 227,85 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 155 244,99 \$, Marina Matériaux et Équipements de 86 949,84 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 58 493,53 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 60 074,44 \$, Transport Patrick Brisebois inc. de 211 841,44 \$ - appel d'offres no 22-19511.

## **DESCRIPTION**

Le formulaire de soumission prévoit un nombre total de 275 heures par équipement pour une année, dont 200 heures sont garanties par année tel que détaillé au devis technique et spécifié au formulaire de soumission.

Une augmentation de prix de 3% annuelle est prévue à la date d'anniversaire du Contrat (au cas de deux ans d'option).

Les entreprises visées ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier. Elles ne figurent pas non plus sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les entreprises visées ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne se sont pas rendus non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les entreprises visées déclarent avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 11 aout 2025 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 22 jours de calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 septembre 2025.

Quatre (4) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres qui prévoyaient trois (3) lots distincts. Trois (3) soumissionnaires ont soumis des prix pour les trois. Les trois

soumissions sont conformes administrativement et techniquement.

Voici les résultats pour l'appel d'offres en objet par lot pour la première année :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>
<b>Soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>
<b>Lots</b>		<b>2025/2026</b>
1	9213-4675 QUEBEC INC.	85 052,76 \$
2	Excavation Pascal Beaulieu inc	178 484,32 \$
3	GROUPE THERMO-LITE INC.	79 042,15 \$
	Total contrat 2025/2026	342 579,23 \$
	Contrat de 2023 (23-19940) octroyé à B. Frégeau & Fils inc. pour l'année 2025-2026	201 262,01 \$
	Coût moyen des soumissions conformes	114 193,07 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	44%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	99 442,16 \$
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	126%
	Écart entre la plus basse conforme et le contrat de 2023	20 692,65 \$
	Écart entre la plus basse conforme et le contrat de 2023 (%)	35%

À la suite de l'ouverture des soumissions, les prix des contrats de 2023 avec B. Frégeau & Fils inc ont été comparés à ceux des adjudicataires de l'appel d'offre en objet de 2025. Il est constaté que les montants des trois soumissions conformes des trois (3) lots sont de 35%, 46% et 206% supérieurs aux montants des contrats de 2023 (lots 24, 25 et 26). Ceci équivaut pour ces trois à une somme supplémentaire de 141 317,22\$ pour la saison hivernale 2025/2026.

La Ville prévoit la résiliation des ententes contractuelles visant les trois (3) lots 24, 25 et 26 du contrat de 2023, étant donné l'incapacité annoncée de B. Frégeau & Fils inc. de satisfaire à ses obligations, et tiendra B. Frégeau & Fils inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Frégeau pour ces trois (3) lots de 2023 et les coûts de ce contrat octroyé à 9213-4675 QUEBEC Inc , Excavation Pascal Beaulieu inc et GROUPE THERMO-LITE INC.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de location de tracteurs-chageurs est de 342 579,23 \$ taxes incluses.

Ces travaux sont prévus au budget de fonctionnement de l'arrondissement LaSalle, tel que prévu dans l'intervention financière du dossier.

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon les besoins opérationnels, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

## MONTRÉAL 2030

L'octroi de ce contrat permettra à l'arrondissement de s'assurer que les rues et espaces publics seront bien entretenus et sécuritaires, permettant ainsi à tous les Montréalaises et Montréalais de se sentir en sécurité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si ces contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Pour chacune des saisons :

Début des travaux : 1er novembre

Fin des travaux : 30 avril

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alimata MEITE)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christiane BRAULT  
secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division Soutien technique





**Dossier # : 1258749004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone et adopter l'addenda à l'entente.

De se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone ; et D'adopter l'addenda à l'attente.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-26 06:06

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258749004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone et adopter l'addenda à l'entente.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La bibliothèque L'Octogone est dotée d'un espace pour un café. Situé au rez-de-chaussée près de l'entrée principale, le café a pour but de fournir de la nourriture et des breuvages aux usagers de la bibliothèque, les incitant ainsi à prolonger leur visite de la bibliothèque et à s'approprier l'espace. Le café suit un modèle traditionnel avec un comptoir de service et une offre alimentaire limitée (café et thé, sandwichs, viennoiseries, potages, desserts, salades, jus, etc.). En 2024, une démarche d'appel d'intérêt, suivie par un appel à proposition a été effectuée. Le fournisseur qui a répondu aux critères est 9496-7643 Québec INC, Pâtisserie Maya.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0393 (GDD 1248749003) 7 octobre 2024:** D'autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. (Pâtisserie Maya) pour la période du 8 octobre 2024 au 30 septembre 2025, avec trois options de renouvellement, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone.

**DESCRIPTION**

La première année d'option débute le 1er octobre 2025 et se terminera le 30 septembre 2026. Avec l'accord des deux parties, l'entente peut être renouvelée pour 12 mois de plus et ce, pour un total de deux fois supplémentaires.

Le fournisseur aura la responsabilité d'assurer la gestion de l'espace café et d'offrir un menu varié de produits de qualité, à des prix concurrentiels, pouvant convenir à la fois au budget d'un étudiant, d'un aîné ou d'une petite famille.

Le café n'étant pas doté d'une cuisine complète, le fournisseur doit être en mesure de préparer une partie des plats à servir, dans un autre site.

Afin d'être conforme avec les encadrements de la Ville, un addenda uniformisant l'entente avec le devis standard pour les concessions alimentaires dans les bâtiments municipaux doit être adopté.

## **JUSTIFICATION**

L'Octogone a un espace café qui doit être pris en charge par un fournisseur afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service.

Pâtisserie Maya a démontré de l'intérêt et de l'expérience afin de faire la gestion et l'opération de l'espace café. Pendant la première année d'opération, le café a bien fonctionné et est apprécié par les utilisateurs et utilisatrices de la bibliothèque.

Le dossier répond également à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer est établi comme suit :

Pour la première année d'option, le loyer annuel exigible est de trois mille six cent soixante dollars (3 660 \$).

Le loyer annuel est payable en 4 versements égaux, lors du dépôt des résultats financiers trimestriels. Le rapport de résultats financiers doit être sous forme de tableau de ventes et de dépenses hebdomadaires.

Poste budgétaire:

2412.0010000.301705.07231.44303.000000.0000.000000.000000.000000.000000

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 18 septembre 2025

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division culture et bibliothèque

#### ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2025-09-15

**Dossier # : 1259156003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 550 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2025 au 12 juin 2026

D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 550 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2025 au 12 juin 2026.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-23 13:31**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259156003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 550 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2025 au 12 juin 2026

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le YMCA est un organisme de bienfaisance qui existe depuis 1851. Il offre depuis 25 ans, le programme Alternative Suspension qui cible les jeunes du secondaire qui sont suspendus de l'école en transformant cette période de crise en occasion d'apprentissage. Le programme est offert aux adolescents des écoles francophones du territoire laSallois, soit la Nouvelle école secondaire et Cavelier-De LaSalle. L'an dernier c'est entre 30 et 50 jeunes qui ont profité du programme.

Le YMCA occupait les locaux du CRCL lors de la gestion déléguée de Loisirs Laurendeau-Dunton en 2020-2021 et, ensuite, avec l'arrondissement LaSalle depuis la reprise de la gestion du CRCL. Depuis 2024-2025, le YMCA n'a plus de financement pour le programme et nous demande un tarif mensuel à faible coût afin de pouvoir maintenir le projet. Le CRCL est un lieu idéal pour le projet par l'utilisation du local polyvalent à l'entrée du bâtiment, avec un accès facile par le transport en commun pour les étudiants.

Actuellement, le YMCA offre le programme Alternative Suspension dans 17 lieux. 7 locaux sont directement dans un YMCA tandis que 10 autres sont dans des locaux d'arrondissement ou d'OBNL. Par exemple, l'arrondissement Anjou, Pierrefonds et Westmount prêtent un local gratuitement, tandis qu'à Verdun, c'est un OBNL qui loue à faible coût.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'arrondissement a conclu une entente avec les YMCA du Québec pour la location d'un local à 250 \$ par mois. Pour 2025-2026, le coût mensuel sera augmenté de 2 % pour un coût de 255 \$ par mois, donc un total de 2 550 \$ de septembre 2025 à juin 2026. Le local est indispensable pour la tenue du programme afin d'offrir aux adolescents le programme durant l'année scolaire.

Le YMCA n'a pas d'autre lieu alternatif envisageable sur le territoire. Ils ont exploré d'autres alternatives sans succès. Les étudiants laSallois suspendus n'auraient d'autres choix que de se rendre à Verdun ou dans le sud-ouest. Sachant que la motivation scolaire est déjà fragilisée, le trajet deviendrait nettement un frein de plus.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 22 200342 (1227817010) - 7 novembre 2022** : D'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 860,00 \$ taxes incluses avec effet rétroactif au 12 septembre 2022

**CA 24 200474 (1239156002) - 2 décembre 2024** : D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 500 \$ taxes incluses pour la période du 3 septembre 2024 au 13 juin 2025

## **DESCRIPTION**

Le YMCA a besoin d'avoir accès à un local ayant un bureau pour l'intervenant(e), 6 espaces/bureaux pour les jeunes suspendus, un tableau et un espace de rangement. Vu la nature du programme, le YMCA ne peut se tenir dans une école. Ce dernier souhaite poursuivre l'utilisation du local polyvalent 1 qui convient à leurs besoins.

Le CRCL est un lieu central pour les jeunes de l'arrondissement, qui est accessible en transport en commun. Le local polyvalent 1, situé tout près de l'entrée du bâtiment, est disponible et est un espace idéal pour le programme. L'utilisation actuelle des organismes reconnus ne nécessite pas l'utilisation du local polyvalent 1 en journée la semaine.

La cohabitation entre les organismes utilisateurs du CRCL et le YMCA est possible en utilisant la salle polyvalente 1. Durant la journée en semaine, c'est le YMCA qui occupe la salle polyvalente 1, tandis que le soir et les fins de semaines, ce sont des organismes reconnus qui en font la demande. Durant l'été, le local est également libéré et utilisé par le camp de jour.

Le programme Alternative Suspension est étroitement relié aux valeurs et clientèles cibles du CRCL et vient bonifier le service offert à la population.

## **JUSTIFICATION**

Considérant la nature du programme qui cible une clientèle prioritaire au CRCL, il est demandé de déroger au règlement de tarification et permettre un tarif de 255 \$ par mois pour le prêt du local polyvalent 1 au YMCA pour leur programme Alternative Suspension.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les revenus de locations seront déposés dans la clé comptable 301731-07121-44303-010918-015089-000000

## **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
régisseur(-euse)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Pierre-Maxime CÔTÉ  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social

**Dossier # : 1258891014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 750 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands réalisée au parc Dalmany le samedi 27 septembre 2025.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 750 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands réalisée au parc Dalmany le samedi 27 septembre 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 12:16**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258891014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 750 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands réalisée au parc Dalmany le samedi 27 septembre 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier. Le comité citoyens Highlands a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement. À cette fin, l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal, dans le cadre du volet 1 du programme de soutien aux événements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le comité citoyens Highlands a organisé la Fête extérieure ouverte à toute la population laSalloise le 27 septembre dans le parc Dalmany. Un montant de 2 750 \$ a été accordé pour la réalisation de leur événement pour une programmation familiale et diversifiée. Des activités, de danse, parcours et ateliers pour les enfants ont été offerts, en plus de prestations musicales. Participation de divers organismes dans le cadre d'échanges avec la communauté, dont différents kiosques incluant le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'Arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée est de 2 750 \$ respectant le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois, de plus elle est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-18

Linda RENÉ<sup>1</sup>  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur DCSLDS

**Dossier # : 1251526009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert-bénéfice de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2025.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert bénéfice de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2025 à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 16:40**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1251526009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert-bénéfice de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle a soumis une demande de contribution financière pour l'organisation du concert bénéfice de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2025 à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de LaSalle. Cette association n'est pas reconnue selon les critères de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0394 (1244629007) - 07 octobre 2024 :** Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert-bénéfice de Noël qui aura lieu le 1 décembre 2024;

**CA22 20 0347 (1222484001) - 11 octobre 2022 :** D'accorder une contribution financière de 1 500 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert-bénéfice de Noël qui aura lieu le 4 décembre 2022.

**DESCRIPTION**

L'association Les Troubadours de Noël de LaSalle réalisera un concert bénéfice de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2025 à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de LaSalle.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre du budget discrétionnaire des élus, un montant peut être remis à une association qui en fait la demande.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 2 000 \$ est financée à même le budget du conseil

d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael BENOIT  
agent de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-08

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division culture et bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, des sports, des loisirs et du  
développement social

**Dossier # : 1255480014**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Table de concertation des aînés de LaSalle, pour le "Forum Mieux agir pour le bien-être des aînés de LaSalle", qui se tiendra le 29 octobre 2025 à la bibliothèque L'Octogone.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Table de concertation des aînés de LaSalle, pour le "Forum Mieux agir pour le bien-être des aînés de LaSalle", qui se tiendra le 29 octobre 2025 à la bibliothèque L'Octogone.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-16 17:02

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255480014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Table de concertation des aînés de LaSalle, pour le "Forum Mieux agir pour le bien-être des aînés de LaSalle", qui se tiendra le 29 octobre 2025 à la bibliothèque L'Octogone.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Table de concertation des aînés de LaSalle a déposé une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Table de concertation des aînés de LaSalle pour le Forum Mieux agir pour le bien-être des aînés de LaSalle se tenant le 29 octobre 2025 à la Bibliothèque de l'Octogone. Ce forum est un événement mobilisateur qui réunira des acteurs issus du milieu communautaire, institutionnel, municipal et citoyen pour explorer des avenues inédites pour bâtir un environnement plus inclusif, plus actif et mieux adapté au vieillissement de la population laSalloise à travers des conférences et des ateliers participatifs.

**JUSTIFICATION**

La Table de concertation des aînés de LaSalle a déposé cette demande dans le cadre du PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES, anciennement appelé PROGRAMME DE SOUTIEN AUX NOUVEAUX PROJETS. Ce forum cadre avec les objectifs de ce programme qui a pour objectif de soutenir le démarrage de nouvelles activités et/ou de nouveaux services. En effet, ce forum constituera une étape clé dans l'élaboration du plan d'action triennal de la Table de concertation des aînés de LaSalle en orientant les interventions et priorités locales pour les trois prochaines années, et en favorisant la mobilisation des acteurs du milieu autour des enjeux des aînés de LaSalle.

De plus, le dossier répond à l'orientation 3 du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive, plus spécifiquement l'article 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

Enfin, la Table de concertation des aînés est une concertation agissant comme partenaire

stratégique de l'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution de 2000 \$ est effectuée dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-15

Souleymane GUEYE  
Agent de développement communautaire

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - développement social  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1252484024**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée "Cérémonie des toges" du 16 octobre 2025.

D'accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée "Cérémonie des toges" du 16 octobre 2025; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-17 17:12

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1252484024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée "Cérémonie des toges" du 16 octobre 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement souhaite à nouveau cette année remettre une bourse d'études de 250 \$ lors de la cérémonie de fin d'étude le 16 octobre 2025 à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

Les élus ont à cœur la réussite des élèves de l'arrondissement et la remise d'une bourse aura un impact positif dans le cheminement de l'élève récipiendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0371 ( GDD 1232484026) Contribution financière - élève finissant de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle lors de la soirée des toges.

**DESCRIPTION**

La mairesse assistera à la soirée des toges de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle le 16 octobre prochain et remettra une bourse de 250 \$ à un élève finissant 2024-2025 pour son implication et son dévouement au sein de la communauté.

**JUSTIFICATION**

Les membres du conseil croient à l'importance de la persévérance scolaire et à la reconnaissance des élèves qui se dépassent.

Cette décision s'inscrit au plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement, axe 3.2 de l'orientation 3; inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance pour une communauté solidaire, équitable et inclusive.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1254629006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant 4 400 \$ à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 20 et 21 septembre 2025 à la bibliothèque l'Octogone et au parc Félix-Leclerc. Entériner l'autorisation de la présence d'un camion de nourriture de rue au parc Félix-Leclerc dans le cadre du festival.

D'accorder une contribution financière totalisant 4 400 \$ à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 20 et 21 septembre 2025 à la bibliothèque l'Octogone et au parc Félix Leclerc. Chaque organisme recevra la somme de 200\$.

Société historique Cavelier-de-LaSalle

Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux inc.

Association de Promotion de l'Amitié Canada-Chine

Communauté swahili du Canada

Bienvenue à l'immigrant

Association chinoise de santé de méditation et de joie

Maison des familles de LaSalle

"Savoys" Atelier de Tambour Métallique

Groupe Folklore Kolyada

Réseau pour la paix et l'harmonie sociale

Club de l'âge d'or Margherite d'Oro

Montreal Caribbean Social Organization (MCSO)

Les Kilomètres LaSalle

Association musicale de La Salle inc.

Centre KEDA

Momo Elite

Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL)

Association Messinese de Montréal Inc.

Association Cameroon Goodwillers de Montréal

Bienveillance Mutuelle pour le Bien être Féminin et Familial

Association de soccer mineur de LaSalle inc.

The Montréal Wanderers Rugby Club

D'entériner l'autorisation de la présence d'un camion de nourriture de rue au parc Félix-Leclerc dans le cadre du festival.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-25 12:02

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1254629006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant 4 400 \$ à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 20 et 21 septembre 2025 à la bibliothèque l'Octogone et au parc Félix-Leclerc. Entériner l'autorisation de la présence d'un camion de nourriture de rue au parc Félix-Leclerc dans le cadre du festival.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement, en collaboration avec ses partenaires, a organisé le Festival de l'harmonie interculturelle (FHIC) les 20 et 21 septembre 2025. L'événement rassembleur a rallié plus de 22 communautés à la bibliothèque l'Octogone et au parc Félix Leclerc.

Les objectifs étaient de mettre en lumière la richesse de la diversité culturelle laSalloise, de favoriser les échanges interculturels, de renforcer le vivre ensemble et de permettre à la population laSalloise de découvrir la richesse interculturelle de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0444 (1244629012) - 4 novembre 2025** : Accorder une contribution financière de 8 600 \$ à la TDS, à repartager entre 16 organismes et groupes de citoyens, et une contribution de 6 100 \$ à trois organismes, pour un total de 14 700 \$, afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu du 18 au 21 septembre 2024.

**CA23 20 0405 (1234629016) - 6 novembre 2023** : D'accorder une contribution financière de 6 150 \$ taxes incluses à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme afin de permettre le remboursement des frais engagés par les organismes ayant organisé et animé des kiosques dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu le 23 septembre 2023

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière totalisant 4 400 \$ à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 20 et 21 septembre 2025 à la bibliothèque l'Octogone et au parc Félix-Leclerc. Chaque organisme ou partenaire devait organiser et animer une activité représentant leur communauté. Afin de les aider et

d'encourager une participation, chaque organisme ou partenaire reçoit un montant de 200 \$. Entériner l'autorisation de la présence d'un camion de nourriture de rue au parc Félix-Leclerc dans le cadre du festival.

## JUSTIFICATION

Ce festival s'inscrit dans le plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle et répond également aux objectifs du plan stratégique 2023 -2030 de l'arrondissement de LaSalle, particulièrement l'orientation 3, une communauté solidaire, équitable et inclusive.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière se décline ainsi :

Organismes	Montant total
Société historique Cavelier-de-LaSalle	200,00 \$
Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux inc.	200,00 \$
Association de Promotion de l'Amitié Canada-Chine	200,00 \$
Communauté swahili du Canada	200,00 \$
Bienvenue à l'immigrant	200,00 \$
Association chinoise de santé de méditation et de joie	200,00 \$
Maison des familles de LaSalle	200,00 \$
"Savoys" Atelier Tambours Métalliques	200,00 \$
Groupe Folklore Kolyada	200,00 \$
Réseau pour la paix et l'harmonie sociale	200,00 \$
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	200,00 \$
Montreal Caribbean Social Organization (MCSO)	200,00 \$
Les Kilomâtres LaSalle	200,00 \$
Association musicale de La Salle inc.	200,00 \$
Centre KEDA	200,00 \$
Momo Elite	200,00 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL)	200,00 \$
Association Messinese de Montréal Inc.	200,00 \$
Association Cameroon Goodwillers de Montréal	200,00 \$
Bienveillance Mutuelle pour le Bien être Féminin et Familial	200,00 \$
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	200,00 \$
The Montréal Wanderers Rugby Club	200,00 \$
Grand Total	4 400,00 \$

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation proposée par l'arrondissement et les partenaires laSallois a été diffusée sur les différents réseaux sociaux de l'arrondissement, ainsi que sur son site internet.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souleymane GUEYE  
agent(e) de développement d'activités  
culturelles physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-21

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1251526008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier total de 5 244,79 \$ à 5 organismes reconnus associés de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'automne 2025.

D'accorder un soutien financier total de 5 244,79 \$ dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture réparti parmi ces 5 organismes reconnus associés :

- Association Musicale De La Salle inc. : 1 050,00 \$
- Club Photo LaSalle : 864,38 \$
- L'Avant-Scène de LaSalle : 1 948,00 \$
- "Savoy's" Atelier de tambours métallique : 840,00 \$
- Société Historique Cavelier de LaSalle : 542,41 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 16:39**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1251526008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier total de 5 244,79 \$ à 5 organismes reconnus associés de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'automne 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle est fier de compter de nombreux organismes qui dynamisent les activités culturelles et artistiques sur son territoire. Grâce aux programmes de soutien dans le domaine des arts, l'arrondissement maximise le potentiel artistique et culturel des organismes, qui eux, enrichissent la qualité de vie culturelle des citoyens.

Dans le cadre de la politique de reconnaissance, il y a trois programmes offrant un soutien financier :

Programme 1 : Soutien à la diffusion artistique

Programme 2 : Soutien aux organismes culturels pour l'embauche d'une personne-ressource externe

Programme 3 : Soutien à la création artistique et au développement patrimonial

Les dépôts des demandes et les remises des bilans se font à deux dates fixes dans l'année. À l'échéance de la deuxième date de remise des demandes, le 20 août, l'Association Musicale De La Salle inc. a déposé une demande par le biais du programme 3, le Club Photo LaSalle a déposé une demande par le biais des programmes 2 et 3, L'Avant-Scène de LaSalle a déposé une demande par le biais des programmes 2 et 3, Savoy's Atelier de tambours métallique a déposé une demande par le biais du programme 3 et la Société Historique Cavelier de LaSalle a déposé une demande par le biais du programme 2.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 20 0300 (1258749002) - 7 juillet 2025 : Octroyer un soutien financier de 1 938,14 \$ à l'Association Musicale De La Salle inc. et de 245 \$ à la Société historique Cavelier de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture.

CA25 20 0142 (1255404005) - 7 avril 2025 : D'accorder une contribution financière de 172,46 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence-film d'art « Comme une vague » de Marie Julie Dallaire; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

## **DESCRIPTION**

L'Association Musicale De La Salle inc., organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'achat d'instruments de percussion et répertoire musical, pour un montant total de 1 050,00 \$.

Le Club Photo LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'embauche d'une personne-ressource externe pour une conférence à l'automne 2025 et pour l'achat d'une boîte à lumière, pour un montant total de 864,38 \$

L'Avant-scène de LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé deux demandes pour l'embauche de deux personnes-ressources externes pour la réalisation d'un décor et d'une maquilleuse professionnelle. De plus, l'organisme a déposé deux demandes pour l'achat de matériel de décor, pour un montant total de 1 948,00 \$

"Savoy's" Atelier de tambours métallique, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'achat de costumes de Noël, pour un montant total de 840,00 \$

La Société Historique Cavelier de LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé deux demandes pour l'embauche de deux personnes-ressources externes pour deux conférences, pour un montant total de 542,41 \$.

## **JUSTIFICATION**

Ces demandes sont conformes aux critères généraux suivants :

- Être un organisme à vocation culturelle reconnu par l'arrondissement de LaSalle;
- Exister et fonctionner de façon régulière depuis au moins une année financière complète au moment du dépôt de la demande d'aide;
- Offrir une programmation régulière d'activités et de services à ses membres;
- Disposer de locaux ou des équipements nécessaires et adéquats à la réalisation d'un projet artistique accessible aux membres et à divers autres groupes similaires selon le type d'activité.

Et aux critères spécifiques suivants, pour le programme 2 : soutien aux organismes culturels pour l'embauche d'une personne-ressource externe :

- Le projet doit démontrer qu'il contribue au développement et à la mise en valeur de l'organisme;
- Il doit contenir des précisions sur les qualifications de la personne-ressource suggérée, en rapport avec sa compétence reconnue dans son domaine d'expertise;
- Le projet doit avoir un impact direct et être réalisé sur le territoire de LaSalle dans un délai maximum de douze mois;
- L'aide maximale offerte par l'arrondissement représente 70 % des honoraires de la personne-ressource, taxes incluses;
- Le soutien financier maximal accordé dans le cadre de ce programme est de 1 000 \$ par organisme et par année civile;
- L'arrondissement accordera les soutiens financiers selon la disponibilité des budgets alloués à ce programme.

Et aux critères spécifiques pour le programme 3 : soutien à la création artistique et au développement patrimonial :

- Le projet doit démontrer qu'il contribue au perfectionnement d'une pratique artistique et/ou patrimoniale locale;
- Il doit avoir un impact direct et être relié à un produit fini présenté sur le territoire de LaSalle dans un délai maximum de douze mois;
- Les œuvres ou projets doivent être réalisés de façon collaborative entre plusieurs membres de l'organisme;
- L'aide maximale offerte par l'arrondissement représente 70 % des dépenses admissibles, taxes incluses;
- Le soutien financier maximal accordé dans le cadre de ce programme est de 2 000 \$ par organisme et par année civile;
- L'arrondissement accordera les soutiens financiers selon la disponibilité des budgets alloués à ce programme.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 5 244,79 \$ provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Division culture et bibliothèque.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael BENOIT  
Agent de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-08

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division culture et bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, des sports, des loisirs et du  
développement social

**Dossier # : 1259309010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations de l'arrondissement de LaSalle et de leurs environs, au montant de 21 250 \$ pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025, dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) / Approuver le projet de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations de l'arrondissement de LaSalle et de leurs environs, au montant de 21 250 \$ pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025, dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM); et  
D'autoriser madame Nancy Blanchet, maire d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-17 17:19**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259309010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations de l'arrondissement de LaSalle et de leurs environs, au montant de 21 250 \$ pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025, dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a obtenu une bonification de son budget alloué à l'itinérance. Pour les années 2026 à 2028, la grande majorité de ce budget sera allouée au programme Itinérance et milieux inclusif 2026-2028. Pour 2025, la bonification permettra de répondre à des besoins qui ont émergé au cours des dernières années.

Le programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM), qui prend la forme d'un projet pilote, est donc rattaché au budget supplémentaire octroyé pour l'année 2025 uniquement. Le financement ponctuel pour l'année 2025 doit servir à des interventions de cohabitation sociale et de travail de milieu réalisées par un organisme communautaire ayant une expertise en itinérance ou auprès de populations marginalisées. Les interventions peuvent concerner une ou plusieurs installations municipales et leurs environs, soit tout espace ou bâtiment municipal ouvert au public (bibliothèques, maisons de la culture, centres sportifs, arénas, piscines, parcs, environs extérieurs des stations de métro, etc.). Les jours de travail et les horaires seront déterminés entre les arrondissements et le(s) organisme(s) partenaire(s).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Organisme : La Maison des jeunes de LaSalle

Nom du projet : Travail de milieu dans les installations de l'arrondissement et leurs environs

Montant : 21 250 \$

Résumé du projet :

Conscients des enjeux croissants liés à l'itinérance sur notre territoire et soucieux de favoriser une cohabitation harmonieuse et inclusive, nous proposons d'accorder un soutien

financier de 21 250 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle pour mettre en œuvre un projet de travail de milieu dans les installations de l'arrondissement de LaSalle et de leurs environs, notamment la Bibliothèque L'Octogone, l'aréna Jacques-Lemaire, le Centre sportif Dollard-St-Laurent et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

Le projet consiste en la présence d'un intervenant à raison de 21h par semaine pendant 22 semaines, soit du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025, pour favoriser la cohabitation sociale, le vivre ensemble et la création de liens permettant les interactions positives dans les installations de l'arrondissement de LaSalle et de leurs environs.

Il s'agit d'une extension du projet de travail de rue de la Maison des jeunes, dans les installations municipales. En s'adaptant à chaque situation et à leur contexte, l'intervenant jouera un rôle d'intervention, de médiation, de modérateur et pourra référer les personnes qui en ont besoin vers les ressources pertinentes et adaptées.

L'intervenant aidera à prévenir les tensions, encouragera le dialogue entre les usagers et favorisera l'accès inclusif des personnes vulnérables et marginalisées aux installations municipales. L'intervenant collaborera avec le personnel des installations et pourra lui fournir des conseils et du soutien afin d'être outillé à intervenir de façon à prévenir les tensions.

À l'aréna Jacques-Lemaire, en collaboration étroite avec les employés de l'installation, l'intervenant sera chargé d'un projet-pilote d'accès aux douches pour des personnes en situation d'itinérance afin de leur offrir un lieu sécurisé pour se nettoyer et se reposer.

L'intervenant pourra également réaliser des activités de sensibilisation auprès du personnel de l'arrondissement, notamment via la réalisation d'une collecte de vêtements chauds pour les personnes en situation d'itinérance, afin de favoriser la compréhension des réalités vécues.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier permet de répondre à des besoins émergents de l'arrondissement dans plusieurs installations telles que la Bibliothèque L'Octogone, l'aréna Jacques-Lemaire, le Centre sportif Dollard-St-Laurent et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle faisant face à une hausse des interventions en cohabitation sociale auprès des personnes en situation d'itinérance et marginalisées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement ayant reçu un soutien financier en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion social (SDIS) financé dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (projet-pilote) 2025.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant de 21 250 \$ requis pour ce dossier est prévu au budget 2025 de l'arrondissement.

La dépense sera imputée au poste budgétaire indiqué dans l'intervention financière.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle comme suit :

- Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine

- et l'épanouissement de toutes et tous;
- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de soutenir ce projet ou le report de la décision pourrait entraîner une hausse des plaintes et augmenter le sentiment d'insécurité des usagers des installations visées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce projet fera l'objet d'un suivi par l'arrondissement. Les responsables de l'organisme s'engagent à fournir ce rapport final au plus tard le mois suivant la date de fin de leur projet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Geneviève LOCAS, 8 septembre 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-05

Linda RENÉ<sup>É</sup>  
Cheffe de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social

**Dossier # : 1255459056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel à projets LaSalle Vert Demain. Approuver les deux projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel à projets LaSalle Vert Demain, et d'approuver les deux projets de conventions à cet effet :

Organisme	Projet	Soutien financier recommandé
Nutri-Centre LaSalle	Vers le vert – LaSalle solidaire	10 000 \$
Héritage Laurentien	Création d'un pôle de la biodiversité à LaSalle	40 000 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 12:15**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel à projets LaSalle Vert Demain. Approuver les deux projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'appel à projets *LaSalle Vert Demain* a été lancé pour une première fois par l'arrondissement de LaSalle entre le 25 juin et le 21 juillet 2025. Grâce à une enveloppe de 50 000\$ attribué au Comité de transition écologique de LaSalle, cet appel à projets vise à encourager la réalisation de projets sur son territoire qui permettent **d'accélérer la transition écologique** ainsi que **sensibiliser** et stimuler la mobilisation face à ces thèmes. L'arrondissement souhaite ainsi renforcer le rôle des OBNL comme **catalyseurs de changement** et de participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Cinq demandes de subvention ont été déposées et évaluées en deux étapes. La première étape consistait à vérifier l'admissibilité des organismes, soit, par la vérification des documents transmis et l'éligibilité aux critères d'admissibilité du programme. Les 5 projets ont été préqualifiés pour la suite de l'évaluation.

La seconde étape de l'évaluation consistait à analyser de façon individuelle, puis avec l'ensemble des membres du comité, les 5 dossiers selon les critères prévus au programme. Le comité de sélection était composé de :

- une conseillère en aménagement de la division de l'urbanisme,
- une agente technique en arboriculture de la division du soutien technique et réalisation de projets,
- un chargé de communication de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs,
- une membre citoyenne siégeant sur le Comité de transition écologique de LaSalle, et
- une conseillère en développement communautaire de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Avec une pondération sur 18, les neuf (9) critères d'évaluation portaient sur :

- L'alignement du projet avec la transition écologique (6 points)
- La sensibilisation et la mobilisation (4 points)
- La logistique et l'impact (8 points)

Deux critères étaient considérés éliminatoires, soit que A) le projet comporte un volet de sensibilisation et B) que le projet semble réaliste selon les ressources et l'échéancier estimés.

L'évaluation finale a permis la sélection de deux (2) projets.

#### **Projet 1**

##### **Nom de l'organisme : Nutri-Centre LaSalle**

Nom du projet : Vers le vert – LaSalle solidaire

Objectifs : Promouvoir l'autonomie alimentaire, la réduction du gaspillage et l'écologie pratique à travers des ateliers participatifs et des animations communautaires (antigaspillage, cuisine écologique et transformation alimentaire).

Montant : 10 000 \$

Convention signée.

#### **Projet 2**

##### **Nom de l'organisme : Héritage Laurentien**

Nom du projet : Création d'un pôle de biodiversité à LaSalle

Objectifs : Créer un micropavillon d'accueil et de sensibilisation à l'environnement à l'entrée du parc des Rapides, pour informer les citoyens sur la biodiversité locale et les enjeux écologiques, tout en favorisant la mobilisation communautaire.

Montant : 40 000 \$

Convention signée.

#### **JUSTIFICATION**

Ce programme s'inscrit dans la vision portée par la Planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, en lien avec les orientations stratégiques suivantes :

- Une communauté solidaire, équitable et inclusive;
- Une transition écologique pour un avenir vert et résilient.

De plus, cet appel à projets correspond à la mesure 37 du Plan local de transition écologique (PLTÉ), soit *d'attribuer un budget au CTÉL pour soutenir les initiatives locales de transition écologique*, et s'aligne avec les objectifs du PLTÉ.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une enveloppe totale de 50 000 \$ sera versée pour financer les projets retenus, répartie comme suit :

- Vers le vert – LaSalle solidaire (Nutri-Centre) : 10 000 \$
- Création d'un pôle de biodiversité pour LaSalle (Héritage Laurentien) : 40 000 \$

Ces montants proviennent du budget de fonctionnement de la DAUSE tel qu'indiqué dans l'intervention financière du dossier.

#### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les projets retenus seront annoncés par l'arrondissement sur les médias habituels (réseaux sociaux, bulletin l'Accent, site Web). Le protocole de visibilité de l'arrondissement, en annexe au projet de convention, est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention (septembre-octobre 2025)

- 1er versement des fonds (automne 2025)
- Réalisation des projets selon leurs échéanciers respectifs (septembre 2025-septembre 2026)
- Bilan de fin de projet (automne 2026)
- Dernier versement des fonds (automne 2026)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Genevieve ROBITAILLE  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-18

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme

**Dossier # : 1258891012**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la tenue de feux d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de la Fête de l'Halloween le 31 octobre 2025 et la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue .

D'autoriser la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de la Fête de l'Halloween au parc Leroux le 31 octobre 2025; et

D'autoriser la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7<sup>e</sup> Avenue

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 16:46

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258891012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue de feux d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de la Fête de l'Halloween le 31 octobre 2025 et la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plus de 35 ans, l'arrondissement organise pour les citoyens de LaSalle un événement pour célébrer l'Halloween le 31 octobre au parc Leroux. Cet événement attire de 5 000 à 8 000 personnes annuellement. Chaque année, de nouvelles thématiques, de nouveaux décors et de nouvelles animations transforment le parc au plaisir des participants, et 30 000 bonbons sont distribués aux enfants par des organismes partenaires de l'événement. Pour clôturer l'événement, un feu d'artifice de type familial, pièces pyrotechniques de petit calibre, est offert à 20 h par l'arrondissement. Ce feu d'artifice est sous la supervision d'une firme spécialisée (artificier) et en présence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Toutes les mesures sont prises afin d'assurer la sécurité des spectateurs.

Advenant l'annulation en cas de pluie, le feu d'artifice est reporté à un événement ultérieur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution: CA24 20 0316 (1248891013) -12 août 2024 :** De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux le 31 octobre 2024.

**Résolution: CA23 20 0327 (1238891014) - 6 septembre 2023 :** De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux le 31 octobre 2023.

**Résolution: CA22 20 0399 (1228317005) - 11 octobre 2022 :** De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux, le 31 octobre 2022.

**DESCRIPTION**

Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2025. L'événement de l'Halloween se déroulera au parc Leroux et la rue Centrale de 17 h 30 à 20 h. Le feu d'artifice sera tiré par un artificier professionnel du Groupe Fiatlux-Ampleman précisément à 20 h en présence de deux unités de la caserne 65 (SIM) de LaSalle.

Il est également demandé de fermer la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7<sup>e</sup> Avenue. À cette occasion, les avenues perpendiculaires demeureront ouvertes à la circulation. La fermeture de la rue Centrale permettra la tenue d'une animation déambulatoire de type défilé et la participation des commerçants locaux du Village des Rapides. La sécurité de tous les accès des lieux sera assurée par des bénévoles et des policiers/cadets du PDQ 13 du SPVM.

## **JUSTIFICATION**

L'événement doit être autorisé par le conseil d'arrondissement et nécessite également une intervention du SIM compte tenu de la nature des pièces pyrotechniques et du lieu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement utilise plusieurs moyens de communication pour faire la promotion de l'événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois l'autorisation obtenue, le SIM doit approuver l'ensemble du devis des pièces pyrotechniques proposé par le fournisseur Fiatlux-Ampleman.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, ainsi qu'aux normes et recommandations du SIM.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Emanuelle MARINIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-04

Linda RENÉ<sup>É</sup>  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social

**Dossier # : 1257817022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 23 au 26 octobre 2025, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Centre récréatif et communautaire de LaSalle et à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels et boissons alcoolisées, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 23 au 26 octobre, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Centre récréatif et communautaire de LaSalle et à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-18 12:55**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257817022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 23 au 26 octobre 2025, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Centre récréatif et communautaire de LaSalle et à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme de Basketball des Leaders est de retour pour une quatrième édition avec le tournoi de basket-ball "Leaders of the pack" du 23 au 26 octobre 2025.

L'engouement cette année est encore plus populaire, avec au total une cinquantaine d'équipes dans les catégories AA et AAA.

Pour la quatrième édition de ce tournoi, une soixantaine d'équipes sont attendues. Les équipes proviennent de Montréal et des environs et on compte accueillir à LaSalle environ 600 athlètes pour un total de 4500 personnes, avec les parents et accompagnateurs. L'an dernier, nous avions reçu autour de 4350 personnes.

Le tournoi se déroulera au Centre récréatif et communautaire de LaSalle ainsi que dans plusieurs écoles de LaSalle (Cavelier-De-LaSalle, Caroline-Dawson, LaSalle Community Comprehensive High School, Petit-Collège, CWA et au Pearson Adult Education Center).

L'organisme aimerait obtenir l'autorisation de vendre des produits durant le tournoi, ce qui permettra à l'organisme de recueillir des fonds afin d'aider l'organisation à financer des activités telles que des tournois, une remise de prix à la fin de l'année et des activités estivales.

De plus, l'organisme demande à la division des sports, loisirs et installations un soutien logistique avec du prêt d'équipement (tables, chaises, poubelles et bacs de recyclage).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 200405 (1248420032) 7 octobre 2024: Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 1 au 3 novembre 2024, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Centre récréatif et

communautaire de LaSalle.

CA23 20 0407 (1237817021) 6 novembre 2023 : Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 2 au 5 novembre, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle et dans certaines écoles de LaSalle.

## **DESCRIPTION**

Plus spécifiquement, une petite cantine sera aménagée pour vendre des collations et des breuvages au Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

De plus, une salle de repos sera aménagée pour les entraîneurs et de la nourriture et des boissons alcoolisées seront servis, à la fin de leur partie.

Pour les produits alcoolisées, l'organisme se procurera un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Aussi, les participants devront payer un prix d'entrée, donc une billetterie sera mise en place à l'accueil, près du gymnase.

Enfin des objets promotionnels du club, tels que des t-shirts et chandails à capuchon, seront en vente durant la totalité du tournoi

L'horaire pour la vente de la billetterie et des collations est le suivant: Jeudi 17h30 à 21h30 / Vendredi de 17h30 à 21h30 / Samedi de 8h30 à 21h / Dimanche de 8h30 à 17h.

Rappelons que les profits de la vente serviront à financer certaines activités de l'organisme.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement encourage l'organisme à développer son offre de service pour les jeunes laSallois et à développer des méthodes d'autofinancement qui permettront d'offrir plus d'activités pour les jeunes.

De plus, l'arrondissement prône des valeurs de saines habitudes de vie auprès des jeunes et l'offre de service de l'organisme «Programme de Basketball Les Leaders» permet d'atteindre cette valeur essentielle pour la santé des jeunes laSallois.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution de l'arrondissement sous forme de gratuités est évalué à environ 3000 \$ pour le prêt de matériels

## **MONTRÉAL 2030**

Par sa nature, ce dossier n'est pas en lien avec le Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En cas de refus, le Programme de basket-ball des Leaders, ne pourra recueillir des fonds pour l'organisation de leurs activités et devra par conséquent diminuer son offre de service aux jeunes laSallois.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Pierre-Maxime CÔTÉ  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs

**Dossier # : 1254629005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue Serge entre la rue Anita et la rue Moreau le 4 octobre 2025.

D'autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge le 4 octobre 2025 et de permettre la fermeture de la rue Serge entre la rue Anita et la rue Moreau pour la durée de l'événement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-18 12:54**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1254629005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue Serge entre la rue Anita et la rue Moreau le 4 octobre 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de la part de madame Christina Favvasi, représentante du groupe de citoyens de la rue Serge, pour obtenir l'autorisation de tenir une fête de voisins et permettre la fermeture de la rue Serge entre la rue Anita et la rue Moreau pour la tenue de l'événement le 4 octobre 2025.

La majorité des citoyens de la rue Serge ont donné leur accord à la tenue de l'événement et à la fermeture de la rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0403 (1245247007)** : D'autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge le 19 octobre 2024 et de permettre la fermeture de la rue Serge entre la rue Anita et la rue Moreau pour la durée de l'événement.

**CA23 20 0330 (1234629014)** : D'autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue le 16 septembre 2023.

**CA22 20 0311 (1229309030)** : D'autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 septembre 2022. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 septembre 2022. D'autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

**CA21 20 0404 (1219309005)** : D'autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 octobre 2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 octobre 2021.

D'autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

**DESCRIPTION**

Un groupe de résidents de la rue Serge souhaite réaliser une fête des voisins afin de célébrer le vivre-ensemble et promouvoir le bon voisinage. Le comité organisateur prévoit la participation d'environ 50 résidents de la rue Serge.

La fête aura lieu samedi 4 octobre 2025, entre 11 h et 21 h et nécessitera la fermeture de la

rue Serge, entre les rues Moreau et Anita, à LaSalle. Il y aura des jeux et des activités pour les enfants ainsi que de la musique. Les résidents participants à la fête feront des barbecues sur leur terrain privé.

Les travaux publics livreront les barricades nécessaires à la fermeture de la rue. Les bénévoles procéderont à la fermeture sécuritaire de la rue le jour de leur événement. Ils s'assureront de respecter les consignes de sécurité recommandées.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 50 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La rue Serge sera fermée temporairement entre les rues Moreau et Anita et sans circulation entre 10 h et 22 h. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM sur la rue Serge.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le comité organisateur s'engage à remettre une lettre d'information à toutes les résidences situées sur la rue Serge afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par la fermeture de la rue

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1253035012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 16 septembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2025.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 16 septembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-22 12:16

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1253035012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffé et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 16 septembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 20 0404 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2025

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 16 septembre 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2025 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-18

Lyne LAMBERT  
chef(fe) de division - ressources financières,  
materielles et informationnelles (arrond.)

**Dossier # : 1258071001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

D'adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-08-28 16:00**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258071001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1 ) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* c (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. La mobilité étant un enjeu important qui recoupe plusieurs de ses compétences (notamment la voirie, le développement économique local, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur la mobilité adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur la mobilité de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le Comité consultatif sur la mobilité aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à la mobilité pour l'arrondissement et se prononcer sous forme de recommandations au Conseil d'arrondissement. Il traite des enjeux de mobilité active et collective, la sécurité de tous les usagers de la route, du réaménagement des rues et des installations liées à la mobilité. Cette évolution reflète la réalité du territoire de LaSalle et la volonté de l'arrondissement de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

**Mandat**

- Étudier des dossiers choisis en matière de mobilité
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et au suivi de projets et programmes en mobilité, en lien avec la planification stratégique de l'arrondissement
- Proposer des recommandation au Conseil d'arrondissement sur l'aménagement des rues, les infrastructures cyclables, le transport collectif et la sécurité de tous les usagers de la route.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la

gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

## **JUSTIFICATION**

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur la mobilité afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels de mobilité urbaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 8 septembre 2025 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- 29 septembre 2025 : Adoption du Règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurie SAVARD  
conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-08-28

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1255459063**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 1594, Rancourt, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 1594, Rancourt, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété tel que lui imposent les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137. À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-18 12:48

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459063**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 1594, Rancourt, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La problématique perdure depuis plus d'un an, plusieurs avis ont été envoyés, un constat a aussi été produit mais ne peut être signifié pour le moment car le propriétaire est domicilié aux États-Unis. Le propriétaire reste injoignable. Les hautes herbes atteignaient 50 cm au moment de la dernière inspection.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer la coupe des herbes hautes sur propriété située au 1594, Rancourt et de disposer des résidus aux frais du propriétaire.

**JUSTIFICATION**

L'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) permet à un arrondissement, à la suite de l'adoption d'une résolution, d'effectuer les travaux en lieu et place du propriétaire si ce dernier est en défaut de faire ce qui lui est exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement. Cette disposition oblige donc à adopter une résolution et à faire parvenir un avis au propriétaire avant de pouvoir agir à sa place et à ses frais. Le plan d'urbanisme est respecté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo FOURNIER  
inspecteur(-trice) principal(e) du cadre bati

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme

**Dossier # : 1255459064**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 489, rue Dawn par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 489, Dawn, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété tel que lui imposent les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137. À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-18 12:47

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459064**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 489, rue Dawn par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire néglige de tondre ses herbes hautes. Un avis a été envoyé et le propriétaire s'est également vu remettre un constat d'infraction. Il s'agit d'un terrain d'angle et les herbes hautes obstruent le trottoir.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer la coupe des herbes hautes sur propriété située au 489, Dawn et de disposer des résidus aux frais du propriétaire.

**JUSTIFICATION**

L'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) permet à un arrondissement, à la suite de l'adoption d'une résolution, d'effectuer les travaux en lieu et place du propriétaire si ce dernier est en défaut de faire ce qui lui est exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement. Cette disposition oblige donc à adopter une résolution et à faire parvenir un avis au propriétaire avant de pouvoir agir à sa place et à ses frais. Le plan d'urbanisme est respecté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo FOURNIER  
inspecteur(-trice) principal(e) du cadre bati

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme

**Dossier # : 1255459065**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 8241, Mongeau, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 8241, Mongeau, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété tel que lui impose les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137. À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-18 12:47

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459065**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obliger la tonte des herbes hautes sur le terrain sis au 8241, Mongeau, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'immeuble n'a pas été entretenu de l'été, le propriétaire serait décédé. Revenu Québec administre la propriété à titre de bien non réclamé. Un accroche-porte a été laissé sur place. La végétation a poussé de telle sorte qu'il est difficile d'atteindre la porte du bâtiment. Poste Canada ne peut livrer à l'adresse en raison de la densité de la végétation. La forte densité de la végétation est aussi susceptible de nuire à une intervention et d'occasionner des délais aux services d'urgence si ces derniers avaient à se présenter sur les lieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer coupe des herbes hautes sur propriété située au 8241, Mongeau et de disposer des résidus aux frais du propriétaire.

**JUSTIFICATION**

L'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) permet à un arrondissement, à la suite de l'adoption d'une résolution, d'effectuer les travaux en lieu et place du propriétaire si ce dernier est en défaut de faire ce qui lui est exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement. Cette disposition oblige donc à adopter une résolution et à faire parvenir un avis au propriétaire avant de pouvoir agir à sa place et à ses frais. Le plan d'urbanisme est respecté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo FOURNIER  
inspecteur(-trice) principal(e) du cadre bati

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme

**Dossier # : 1255459061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obliger le nettoyage du terrain sis au 9556, rue Jean-Milot, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 9556, rue Jean-Milot, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de couper les herbes hautes et de disposer des matières nuisibles se retrouvant sur le terrain, notamment des palettes de bois, des contenants de plastique, des sacs de plastique, de la ferraille, des pneus, du carton, tel que lui imposent les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137.

À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-18 12:53**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obliger le nettoyage du terrain sis au 9556, rue Jean-Milot, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La problématique dure depuis 2021, un constat a été délivré pour lequel le propriétaire a été reconnu coupable. Ce dossier fait l'objet de relance par les citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin que le nettoyage du terrain sis au 9556, rue Jean-Milot soit effectué et que les matières nuisibles soient disposées aux frais du propriétaire.

**JUSTIFICATION**

L'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) permet à un arrondissement, à la suite de l'adoption d'une résolution, d'effectuer les travaux en lieu et place du propriétaire si ce dernier est en défaut de faire ce qui lui est exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement. Cette disposition oblige donc à adopter une résolution et à faire parvenir un avis au propriétaire avant de pouvoir agir à sa place et à ses frais. Le plan d'urbanisme est respecté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo FOURNIER  
inspecteur(-trice) principal(e) du cadre bati

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme

**Dossier # : 1255459062**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Obliger la tonte des herbes hautes sur le lot désigné au cadastre du Québec par le numéro 1 449 704, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le lot 1 449 704 au cadastre du Québec, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété et d'en disposer les résidus tel que lui impose les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137.

À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-18 12:48

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459062**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obliger la tonte des herbes hautes sur le lot désigné au cadastre du Québec par le numéro 1 449 704, par son propriétaire ou, sur son défaut, faire effectuer aux frais de ce dernier les travaux nécessaires pour faire cesser les nuisances.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit d'un terrain vacant situé à l'angle de la rue Airlie et de la 90<sup>e</sup> Avenue. Le terrain est non entretenu et a fait l'objet de plusieurs plaintes dans les dernières années. Plusieurs avis et un constat ont été envoyés au propriétaire dans les dernières années.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer la coupe des herbes hautes sur lot 1 449 704 et de disposer des résidus aux frais du propriétaire.

**JUSTIFICATION**

L'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) permet à un arrondissement, à la suite de l'adoption d'une résolution, d'effectuer les travaux en lieu et place du propriétaire si ce dernier est en défaut de faire ce qui lui est exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement. Cette disposition oblige donc à adopter une résolution et à faire parvenir un avis au propriétaire avant de pouvoir agir à sa place et à ses frais. Le plan d'urbanisme est respecté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo FOURNIER  
inspecteur(-trice) principal(e) du cadre bati

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme

**Dossier # : 1255459059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 6797, boulevard Newman (lot 2 483 190) afin d'autoriser un affichage dérogatoire.

D'approuver une dérogation mineure (demande 3003578904) pour un bâtiment situé aux 6797, boulevard Newman (lot 6 386 715) afin d'autoriser 5 enseignes rattachées au bâtiment alors qu'une seule enseigne rattachée au bâtiment est autorisée en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 10.2.2.1, al. 1, (a) et d'autoriser une superficie maximale d'affichage de 80 m<sup>2</sup> par établissement commercial alors que la superficie maximale d'affichage pour installer une enseigne supplémentaire rattachée au bâtiment est de 10 m<sup>2</sup> en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 7.4.7, al. 1, (d) considérant les éléments suivants :

- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le requérant fait preuve de bonne foi en effectuant les démarches appropriées pour obtenir les autorisations municipales nécessaire à la réalisation des travaux;
- Le plan d'urbanisme est respecté.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-17 17:14**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 6797, boulevard Newman (lot 2 483 190) afin d'autoriser un affichage dérogatoire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure (3003578904) a été déposée le 14 août 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser un affichage dérogatoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

10 décembre 2001- résolution 2001-1051 : enseignes dérogatoires sur la façade du bâtiment.

**DESCRIPTION**

Le bâtiment visé est situé sur un terrain d'angle à l'intersection des boulevards Angrignon et Newman. Construit en 2001 et situé dans la zone C12-04, ce bâtiment d'implantation isolé, d'un (1) étage, est occupé par un usage de la classe d'usages « commerce artériel léger ». Implanté au fond d'un terrain regroupant plusieurs établissements commerciaux, le bâtiment est doté d'un toit plat, de murs recouverts d'une maçonnerie et d'un revêtement léger.

Cinq (5) enseignes rattachées au bâtiment sont apposées sur la façade principale. Cette façade ne donne pas directement sur la voie publique et est éloignée de cette dernière. Le requérant désire remplacer deux (2) enseignes parmi ces enseignes existantes afin de se conformer au *Règlement sur la langue du commerce et des affaires*, conformément à la *Charte québécoise de la langue française*. Les enseignes projetées auront les mêmes superficies que celles qu'elles remplacent. Toutefois, cette modification ne peut être réalisée en vertu des normes applicables du règlement de zonage actuel ni de la dérogation mineure octroyée dans le passé.

En effet, une dérogation mineure a été octroyée en 2001 pour cet immeuble, autorisant sept (7) enseignes rattachées au bâtiment alors qu'une (1) enseigne est autorisée par établissement commercial, en vertu du Règlement de zonage 2098, article 10.2.2.1, al. 1 (a). Cependant, cette dérogation fixe également l'apparence, le contenu et la superficie de chaque enseigne visée à l'époque. Depuis l'octroi de cette dérogation, la majorité des enseignes dérogatoires initialement autorisées ont été remplacées ou retirées. À noter que des certificats d'autorisation ont été délivrés pour ces remplacements. Bien que le nombre d'enseignes demeure conforme à la dérogation de 2001, leur contenu et leurs superficies ont

évolué, ne respectant plus les spécifications initiales. Les enseignes dérogatoires faisant l'objet de la présente demande ne peuvent donc être autorisées en vertu de cette dérogation mineure originale.

La présente demande vise l'obtention d'une nouvelle dérogation mineure afin de :

- Regulariser la situation des enseignes actuellement en place;
- Permettre le remplacement de deux enseignes existantes;
- Renouveler l'intention initiale de la dérogation mineure de 2001, tout en l'adaptant aux réalités commerciales actuelles.

Au terme de cette démarche, le bâtiment comptera cinq enseignes rattachées, pour une superficie totale de 80 m<sup>2</sup>.

Plus précisément, la dérogation demandée vise à :

- Autoriser cinq (5) enseignes rattachées au bâtiment alors qu'une seule enseigne rattachée au bâtiment est autorisée en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 10.2.2.1, al. 1 (a) ; et
- Autoriser une superficie maximale d'affichage de 80 m<sup>2</sup> par établissement commercial alors que la superficie maximale d'affichage pour une enseigne supplémentaire rattachée au bâtiment est de 10 m<sup>2</sup> en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 7.4.7, al. 1 (d).

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants :

- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le requérant fait preuve de bonne foi en effectuant les démarches appropriées pour obtenir les autorisations municipales nécessaires à la réalisation des travaux;
- Le plan d'urbanisme est respecté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kimyou HO  
agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-16

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme

**Dossier # : 1255459060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt, tel qu'énuméré à l'annexe F, située sur une façade donnant sur la voie publique adjacente au terrain, soit la marquise du bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003582976), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt, tel qu'énuméré à l'annexe F, située sur une façade donnant sur la voie publique adjacente au terrain, soit la marquise du bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides;
- Contribue à l'animation de la rue tout en conservant les spécificités patrimoniales du cadre bâti.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-16 10: 10**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt, tel qu'énuméré à l'annexe F, située sur une façade donnant sur la voie publique adjacente au terrain, soit la marquise du bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003582976) a été déposée le 21 août 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier une caractéristique architecturale d'intérêt, tel qu'énuméré à l'annexe F, située sur une façade donnant sur la voie publique adjacente au terrain (marquise).

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

7 juillet 2025 - CA25 20 0342 (1255459041) : modification d'une caractéristique architecturale d'intérêt - 7634, rue Centrale (lot 1 079 757)

- 2 décembre 2024 - CA24 20 0493 (1245459053) : installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757)
- 6 novembre 2023 - CA23 20 0426 (1239255062) : modification d'une caractéristique architecturale d'intérêt - 7634, rue Centrale (lot 1 079 757)

**DESCRIPTION**

Les travaux visent une propriété qui occupe le coin sud-est de l'intersection de la rue Centrale et de la 4<sup>e</sup> avenue, au sein de la zone C01-12. Situé en plein cœur du quartier du Village des Rapides, cet établissement commercial bénéficie d'une localisation de choix en ayant pignon de long de l'artère commerciale locale de la rue Centrale, aux côtés de plusieurs autres commerces de la classe d'usages de service et de détail (c1). L'usage d'optométriste exercé au sein du bâtiment visé est d'ailleurs de cette même classe. Comme les autres bâtiments d'usages commerciaux et mixtes (commerce au rez-de-chaussée et habitation à l'étage) sur la rue, la majorité des façades du bâtiment visé est

recouverte d'une brique d'argile typique du quartier. Cependant, la nature de l'usage et le matériau de revêtement extérieur sont les seuls éléments communs aux autres bâtiments de l'artère. Effectivement, le bâtiment construit en 1980 est conçu pour être mis en valeur par les caractéristiques architecturales distinctives suivantes :

- Un volume rectangulaire et un toit plat sur un étage;
- Une large fenestration symétrique et alignée autant à l'horizontale qu'à la verticale;
- Un assemblage d'une brique d'argile installée en soldat pour marquer le dessus et le dessous des ouvertures et d'une brique installée en panneresse de part et d'autre de ces ouvertures pour donner une impression de colonne;
- Une large marquise de bois découpée par des arches rondes pour marquer le haut de ces mêmes ouvertures ;
- Une continuité de ces éléments architecturaux pour l'ensemble des façades apparentes.

Les présents travaux sont assujettis au respect du Règlement sur les PIIAD car ils impliquent la modification d'une des caractéristiques architecturales d'intérêt, soit la composition bipartite visible de la voie publique soulignée par un bandeau horizontal qui est représenté par la marquise. Les plans proposent le remplacement du bois de la marquise par un revêtement léger d'acier prépeint, du fabricant Mac Métal, modèle MS-3, format sur mesure, joints angulaire verticaux, teinte noir onyx, ou équivalent.

À la séance du 11 octobre 2023, le Comité a émis une recommandation favorable pour le remplacement de la marquise de bois couronnant les trois façades du bâtiment par un revêtement en acier prépeint. Le Conseil ayant approuvé les plans le 6 novembre, le permis de transformation 3001650893 autorisant les travaux est délivré le 15 novembre 2023. Le 4 décembre 2024, il est constaté que les travaux en cours ne respectent pas les plans approuvés.

Les plans approuvés proposaient le remplacement de la marquise de bois par une marquise contemporaine de revêtement léger continu, sans arche, avec des joints angulaires apposés à la verticale et d'une largeur réduite permettant de mettre en valeur trois rangs de briques en soldats au-dessus des ouvertures. L'inspection a permis de constater que contrairement aux plans approuvés, la marquise de revêtement léger en cours d'installation avait une largeur suffisante pour recouvrir entièrement la surface entre le parapet du toit et les ouvertures, cachant l'une des caractéristiques architecturales du bâtiment, soit la brique en soldat.

Dans le cadre d'une nouvelle demande de permis de transformation, des plans révisés d'architecture représentant entièrement les travaux réalisés ont été soumis à nouveau au comité. À la séance du 4 juin 2025, le Comité a émis une recommandation défavorable pour le remplacement de la marquise de bois couronnant les trois façades du bâtiment par un revêtement en acier prépeint tel que réalisé. Le Conseil a refusé les plans le 7 juillet, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003545354).

La présente demande propose des plans révisés pour la seconde fois. Cette révision illustre une marquise composée du même revêtement léger que celui approuvé le 6 novembre 2023. Cette marquise projetée réinterprète la caractéristique architecturale des arches faisant partie de la conception originale du bâtiment, mais dans une forme rectangulaire plutôt qu'arrondie. Cette forme permet de camoufler la brique de remplissage visible entre les ouvertures tout en mettant en valeur deux rangs de briques en soldat, soit une seconde caractéristique architecturale.

Le projet respecte en partie les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à majorité, considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides;
- Contribue à l'animation de la rue tout en conservant les spécificités patrimoniales du cadre bâti.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-16

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Conseillère en aménagement

Marc CHENOUDA  
Chef de division urbanisme



**Dossier # : 1255479003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-09-17 16:20

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255479003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-09-17

Josée BOULANGER  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)